C.R.I.C. N° 36 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 3 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet.....1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)..... 1

Désignation du rapporteur..... 2

Organisation des travaux (Suite).....2

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)(Suite).....

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Jeholet.....2

Observations de la Cour des comptes – Exposés de Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes et de M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Jeholet.....15

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Eerdekens, Hazée, Miller, Lebrun..... 18

Organisation des travaux (Suite)..... 35

Interpellations et questions orales

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 35

Liste des intervenants..... 36

Abréviations courantes..... 37

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 6 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Nous pouvons à présent démarrer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je vais faire un petit rappel de notre semaine pour notre commission.

Notre commission, aujourd'hui, s'arrêtera à 17 heures, conformément à une décision prise en Conférence des présidents. Nous nous reverrons mercredi matin dès 9 heures, jusqu'au moment où la séance plénière démarrera. Nous pourrons reprendre nos travaux, le cas échéant, après les votes de la séance plénière.

Vendredi, à 14 heures, nous aurons les votes finaux dans notre commission, qui démarre et clôture toujours les travaux budgétaires, comme vous le savez, chers collègues. Tout le monde est-il d'accord ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, on ne peut que regretter la manière dont le Gouvernement wallon et M. le Ministre du Budget – il dit souvent qu'il respecte le parlement – ont manqué de respect à l'égard des parlementaires. On sait que le budget est un travail important, déterminant politiquement. Ce que nous votons peut ne paraître que des chiffres, mais cela déterminera toutes les politiques à mener par la Région wallonne. Transmettre les documents aussi tardivement, l'exposé général n'a été transmis que jeudi dernier en fin d'après-midi, c'est vraiment regrettable.

Vous avez eu le débat en Conférence des présidents. Je pense, Madame la Présidente, qu'il faut le regretter ici. J'en ai un peu assez de ce flou artistique concernant les finances wallonnes. On se demande, à un moment donné, si tout cela n'est pas organisé, de nous gaver de chiffres sans explication, sans exposé, alors qu'il y a un mois, M. Antoine et M. Demotte faisaient : « Cocorico, nous avons réglé tous les problèmes en une demi-nuit. Nous devions trouver 600 millions d'euros, cela a été fait ». Un mois que tout a été fait et on ne connaît pas les mesures. On en a pris connaissance, mais les chiffres, avec toute une série de non-dits dans les justifications, ce n'est pas acceptable. Le travail budgétaire est trop important.

On va revenir sur la dette cachée, sur toute une série de points : les cartons jaunes, les cartons rouges au niveau européen et des structures européennes. Ce n'est pas normal. Je l'avais déjà dit lors de l'examen de la dette par le passé. Ici, à nouveau, on reçoit les documents de cette façon, avec tout le brouillard qui les entoure. C'est totalement inacceptable, c'est totalement irrespectueux à l'égard des parlementaires que nous sommes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

(Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1);
- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*);
- du projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1);
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Je propose tout de même de démarrer nos travaux avec une présentation par M. le Ministre du deuxième ajustement, ainsi que du budget initial 2013.

J'aimerais démarrer par la désignation d'un rapporteur ou d'une rapporteuse et souhaiter la bienvenue à Mme Raimarckers et à M. Duchêne pour tous les travaux au sein de cette commission.

Désignation du rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Peut-on démarrer comme ceci, chers collègues ? Avoir cette présentation globale et pouvoir entendre la Cour des comptes sur ces deux éléments et partir vers un débat en commission ?

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*BIS*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1bis) (SUITE)

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, je voudrais dire d'emblée, avant de présenter ce double exercice, qui est en fait inédit en termes d'efforts dans le chef de la Région wallonne, que ce soit en son deuxième ajustement ou encore dans le budget initial 2013, que jamais nous n'avons été confrontés à un tel effort. Il est consécutif, j'y reviendrai, au contexte économique et financier que nous connaissons, non seulement dans notre pays, mais en Europe.

On peut avoir de la divergence sur les choix politiques, surtout entre opposition et majorité. C'est tonifiant pour le débat parlementaire, mais je ne laisserai jamais passer, pardonnez-moi chers collègues, le fait que j'aurais pu prendre de la liberté par rapport au respect du parlement ou encore je voudrais le dire à l'égard de la Cour des comptes pour laquelle j'ai le plus profond respect et qui nous aide comme parlementaire. J'ai pu l'apprécier dans l'opposition et je l'apprécie encore ô combien dans la majorité. Du reste, un des membres de mon équipe, M. Dubois, provient de la Cour des comptes, M. VandenKerkhove m'accompagnant comme chef de cabinet de la politique budgétaire.

Que les choses soient claires : deux éléments.

Nous avons bel et bien transmis vendredi dernier l'ensemble des tableaux organiques et des programmes justificatifs. Je ne rappellerai pas le dispositif de la loi du 16 mai 2003 qui ne traite en aucune façon de la présence de la nécessité d'un exposé général. C'est certes une pièce de synthèse, mais qui n'apporte rien d'autre que ce que les tableaux et les pièces justificatives présentent à l'ensemble des parlementaires. Du reste, c'est à ce point vrai que cela n'est même pas repris dans le règlement d'ordre intérieur de notre parlement.

Voilà qui est clair, les parlementaires sont bel et bien saisis de l'ensemble des pièces nécessaires à l'appréciation du budget.

J'ajoute, j'ai mis un point d'honneur à ce qu'il en soit ainsi - et j'en remercie mes collègues que j'ai quelque peu harcelés pour qu'ils transmettent tous les éléments - que nous avons communiqué aux parlementaires l'ensemble des projets de budget pour différents organismes d'intérêt public, ce qui n'a pas été très souvent le cas. J'ai connu même des années où il n'y en

avait pas, y compris quand j'étais dans l'opposition. Que ce soit l'école d'administration communale, la région, la communauté, la Société wallonne du crédit social, la Société wallonne du Logement, le Fonds du logement des familles nombreuses, le Forem, l'IFAPME, l'Agence wallonne de l'exportation, l'Agence wallonne des télécommunications, le Commissariat général au tourisme, le CRAC, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées et puis les deux hôpitaux psychiatriques. Je ne dois pas rappeler, ce serait faire injure, que l'ensemble des forces démocratiques dispose d'administrateurs dans ces conseils d'administration. Je vais dès lors dire qu'avant même qu'ils ne me soient communiqués, ils en ont très naturellement et très légitimement la communication. C'est donc là un gros effort de transparence par rapport aux différents OIP.

Troisième élément, c'est la remarque d'emblée de la Cour des comptes et je le répète à nouveau, dont le travail est ô combien précieux. Je veux dire les choses très simplement. Chaque année, bien évidemment, le ministre du Budget transmet les pièces à la Cour des comptes. Toujours de la même manière, nous la confions avec beaucoup de respect à la Première auditrice qui a en charge l'examen de nos pièces. Ce fut le cas dans le budget ajusté 2012. Vous verrez que la cour n'émet aucune remarque sur le mode de transmission. Vous pouvez lire le document du deuxième feuilleton, il n'y a pas la moindre remarque. Nous avons dès lors, pour le budget 2013, utilisé le même – passez-moi l'expression peut-être un peu cavalière – canal. Nous avons, en 2013, comme pour l'ajustement 2012, le premier, le deuxième, comme pour les travaux de 2011, tout transmis à la Première auditrice. Pour qu'il n'y ait pas de doute - je le dis pour ces messieurs et dames de la Cour des comptes, qui ne sont pas ici, puisque vous savez que c'est la cour qui délibère. Nous avons transmis, et je le tiens à la disposition de Mme la Présidente, le vendredi 23 novembre à 14 heures 54 la totalité des pièces à la Cour des comptes.

Donc, lorsque, et vous ne m'en voudrez pas, et sans la moindre polémique, la Cour des comptes déclare en 2013 ne pas avoir reçu les pièces, j'ai un problème. Soit, je n'ai pas utilisé le bon canal et je l'accepte - que l'on m'indique alors l'adresse à qui je dois le confier - mais ce qui est d'autant plus curieux, c'est que ce fut la même destinataire pour l'ajustement 2012 quelques jours auparavant et pour tous les travaux qui nous ont liés.

Je me dois, par correction parce que la vérité a ses droits de part et d'autre, de vous remettre, Madame la Présidente, la copie du courriel qui, indiscutablement, montre que nous avons transmis la totalité des pièces à la cour. Oserais-je dire que si cela n'avait pas été le cas, nous ne pourrions pas d'ailleurs débattre de la même manière.

Je veux remercier Mme Raymarckers et M. Duchêne parce que nous avons eu un dialogue, me semble-t-il, à notre niveau - qui sommes-nous, après tout – pour échanger des pièces puisque, par exemple, l'ensemble des pièces liées aux recettes l'a été en copie avancée à peu près quinze jours avant les dépenses.

Je veux dire par là qu'il n'y a aucune volonté de notre part de cacher quoi que ce soit. Le parlement, aidé et épaulé par la cour, doit tout savoir puisque nous sommes là pour obtenir de votre part le feu vert du parlement. Je ne vais évidemment pas faire un incident. Je demanderai très respectueusement, pour que cela n'arrive plus au président de la cour, quel est le bon canal de transmission et je le ferai pour moi-même comme pour mes collègues, de telle manière que cela n'arrive plus. Parce que je pense que personne ne tient à une telle divergence et que nous avons – et j'en termine – vraiment besoin de la cour pour un certain nombre de travaux, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition.

Je voudrais, Madame la Présidente, vous présenter maintenant...

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - M. le Ministre vient de dire que l'effort est historique. Donc, on a un budget historique.

Excusez-moi, mais les exposés généraux, les programmes justificatifs, si c'est un budget historique, le parlementaire a quand même le droit d'avoir plus d'informations que ce que vous avez donné. Ce sont des documents d'une rare indigence, Monsieur le Ministre. C'est la réalité.

Voilà un mois que vous avez fait votre conclave budgétaire, voilà un mois que vous avez annoncé toute une série de mesures, et cætera. Les documents que nous avons a eus sont d'une rare indigence, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Je vous propose, Monsieur le Ministre, de procéder à la présentation.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je pense que cela vaut mieux.

Nous avons voulu centrer ce double exercice sur à la fois le deuxième ajustement 2012 et l'exercice 2013 sur le principe de l'équilibre au redressement. À vrai dire, ce sont les deux objectifs que nous ont assignés les Wallons et les Wallonnes. Nous devons à la fois retrouver l'équilibre de nos moyens financiers, il y va d'un enjeu national, sinon européen, et plus directement pour nous, c'est un effort de redressement, un effort de convergence, tel que nous l'avons entrepris à travers le Plan Marshall 1 et ensuite avec le Plan Marshall 2.vert. De manière évidente, manifeste, indiscutable, nous sommes au rendez-vous, progressivement bien sûr, de ces deux objectifs.

Équilibre, solidarité, redressement, les objectifs sont atteints.

D'abord, je vais vous démontrer dans les *slides* qui suivent que la trajectoire prévue est respectée puisque nous avons des besoins de financement global limités à 338 millions d'euros contre 461 millions en 2012. Vous verrez que nous sommes parfaitement au rendez-vous des objectifs assignés par le Fédéral.

Je n'ai pas la prétention de l'affirmer, mais le Premier Ministre, lui-même, lorsqu'il a transmis le pacte de stabilité à l'Union européenne a dit constater que les régions et communautés, y compris les nôtres, étaient au rendez-vous. Tout cela a d'ailleurs été validé, nous y reviendrons, par l'Institut des comptes nationaux en juillet de cette année.

Vous voyez la part qui nous revient pour le financement Wallonie, sachant que nous avons solidarisé les deux institutions, dans une solidarité francophone bien comprise. En ce qui nous concerne, nous sommes à 109 millions pour 2013 alors qu'il était de 211 millions en 2012. Autrement dit, l'étau se resserre de plus en plus.

Parmi nos recettes, l'emprunt est appelé à disparaître définitivement, en tout cas pour les besoins de financement de l'année, en 2015.

Vous verrez que nous avons fait un immense effort sur les économies de dépenses puisque pour l'essentiel, tout se fait sur les économies et non pas sur des recettes nouvelles, ce qui tranche avec un certain nombre de gouvernements, notamment étrangers, qui nous entourent.

C'est en cela que, tout à l'heure, je saluais le travail, ô combien précieux, de la cour. À plusieurs reprises, dans les documents de 2012 et de 2013, la cour relève et même salue, oserais-je dire, la prudence qui fut la nôtre, que ce soit à l'ajustement 2012 par rapport à l'initial 2012 et c'est encore le cas – je vous en donnerai les éléments en 2013. Parce que, face à une croissance notamment qui joue au yo-yo avec nos indicateurs de revenus ou de recettes, nous devons être extrêmement prudents. La recette de 2012 doit bien sûr être réutilisée en 2013. Vous verrez les chiffres impressionnants de la marge prudentielle que nous nous sommes donnée. Cela, c'est important pour l'équilibre. C'est important parce qu'il y va de la crédibilité de la Wallonie et du monde francophone tant à l'égard du Fédéral que dans l'équilibre avec nos amis flamands ou encore vis-à-vis de l'Union européenne dont la pression se fait de plus en plus forte – j'y reviendrai très largement – et pas simplement, du reste pour le Gouvernement wallon.

Deuxième élément, c'est le redressement. Notre plan de redressement, nous n'allons pas en inventer un chaque année, c'est dans la durée que nous voulons le construire. Depuis le Plan Marshall 1 et puis son déploiement au travers du Plan Marshall 2.vert, ainsi que les cofinancements européens, voilà nos deux outils de prédilection pour le redressement. Vous voyez qu'entre 2010, nous sommes passés de 417 millions d'euros à 589 millions d'euros, ce qui rend l'épreuve - tout à l'heure, je parlais d'efforts inédits à M. Jeholet - d'autant plus difficile puisqu'il faut non seulement revoir sa valeur à la baisse, mais dans le même temps, il faut soutenir des dépenses à la hausse pour le Plan Marshall puisque nous avons une trajectoire qui doit, chaque année, s'augmenter en termes de moyens de paiement pour être la réponse des moyens d'engagement. Vous voyez que c'est 41 % de plus. Le gouvernement n'a pas badiné avec les promesses qu'il avait avancées. Nous sommes au rendez-vous sur le Plan Marshall et l'écofinancement européen et heureusement, puisqu'il y a la règle N + 2.

Enfin, on ne peut pas uniquement se contenter d'équilibre et de redressement. Nous devons – c'est la volonté de l'olivier – être aussi au rendez-vous de la solidarité. Je veux pointer que nous n'avons pas affecté d'une quelconque manière le traitement de nos agents. Je le dis parce que cela n'est pas nécessairement le cas, par exemple, en Flandre. Nous avons constitué - vous y reviendrez - une provision socio-économique importante pour les travailleurs victimes de licenciements massifs par rapport à des entreprises en restructuration. Nous avons maintenu, mieux même, augmenté les budgets APE, que ce soit en termes d'indexation ou de dérives barémiques pour tout le monde, ce qui n'était pas le cas par le passé. C'est une avancée importante pour 50 000 travailleurs socioculturels ou encore communaux.

C'est l'AWIPH – je vous donnerai les chiffres, plus éloquents que mon propos qui démontre que nous sommes au rendez-vous du monde du handicap. Comment pourrait-il en être autrement, sachant que cette journée est dédiée à ce monde de la différence ?

Enfin, M. le Ministre Furlan a réalisé une promesse qui nous tenait beaucoup à cœur depuis des années, qui est le droit de tirage étendu pour les communes et qui vise à objectiver la partition des moyens qui sont les nôtres.

Voilà des éléments qui montrent la solidarité et le respect que nous avons à l'égard de certains publics que nous avons qualifié de prioritaires, osons le dire.

Tout cela, chers collègues, je veux le dire avec infiniment de modestie, d'humilité parce que c'est vrai pour tous les gouvernants, en tout cas dans la zone euro et manifestement pour notre pays. Chacun doit faire avec les recettes dont il dispose. C'est un environnement économique et financier toujours incertain et cette partie-ci, que vous remplaciez l'olivier par une autre majorité, que vous me remplaciez par un serviteur plus zélé, plus compétent, cela ne changera rien.

Si vous voulez bien le découvrir... D'abord, nous avons repris ici : « L'incertitude - je cite la phrase - qui pèse lourdement sur les perspectives » - et c'est le FMI qui nous le dit - et vous voyez, les taux de croissance pour le monde estimés à 3.6 mais cela ne veut évidemment rien dire. Décortiquons pour les pays avancés, vous voyez que c'est 1.5, bien moins que les pays émergents ou en développement qui sont à 5.6 et encore, pour la partie pays dits avancés, 1.5, vous voyez que la zone euro est à 0.2. Ce qui veut dire que la vieille Europe, aujourd'hui, est vraiment en panne ou en grande difficulté de croissance.

Si je reprends les estimations au niveau européen, vous voyez que les conditions demeurent extrêmement fragiles pour 2012 et on espère un retour progressif pour 2013. C'est à ce point vrai, rappelez-vous, que nos collègues et amis du Fédéral avaient suspendu leurs propres travaux pour avoir la confirmation de l'indice de croissance provenant de l'Union européenne qui, vous le voyez, s'est confirmé à 0.7 pour la Belgique. C'est déjà presque un petit point en plus de croissance :- 0.2 à + 0.7, c'est donc là une prévision. Je vous demande de la prendre avec la plus grande des précautions parce que l'année dernière, à la même époque ou un petit peu auparavant, on parlait d'une croissance pour 2006 de 1.6. Nous sommes tombés, en février, à - 0.1, en juin, nous sommes remontés à 0.6 et nous concluons à - 0.2.

Vous voyez que cette fluctuation faite de chiffres variables pour les économistes pointus, conditionne terriblement l'avis des gouvernants et leur nécessité d'adapter régulièrement leurs prévisions de dépenses et de recettes. C'est du reste pour cela, chers collègues – avouez que ce n'est pas banal pour notre niveau de pouvoir – que nous avons réalisé deux ajustements en 2012 – alors qu'en général, on s'en tient à un seul. C'est du reste pour cela qu'il y a – je dois bien le reconnaître – un certain nombre de réallocations budgétaires et c'est d'ailleurs pour cela aussi, quelle que soit la pertinence de la remarque de la cour, que nous avons davantage besoin que par le passé, de cavaliers budgétaires, pour permettre à tout moment d'avoir une flexibilité dans l'ajustement de nos dépenses et de nos recettes par rapport à un environnement qui est incertain. Nous ne pouvons pas être totalement rigides dans nos budgets, alors que tout ce qui nous entoure est en pleine fluctuation et en pleine variation.

Vous voyez que la maison Belgique, - au passage, 0.7- , se situe pratiquement dans les talons de l'Allemagne, à 0.8. Mais c'est mieux que la France et que les Pays-Bas qui, pourtant, se sont dotés d'un régime d'assainissement particulièrement énergique en la matière.

Voyons maintenant à l'intérieur de notre pays et singulièrement dans notre région. On attend une reprise modeste en 2013, cela conforte les chiffres de l'Union européenne. Vous voyez que le Bureau du plan, en septembre 2012, retient 0.7. Au passage, nous avons encore observé, la semaine dernière, la Banque nationale de Belgique qui affiche toujours 1.4. Nous avons repris le même chiffre que le Fédéral à 0.7 et vous verrez tout à l'heure que c'est une des particularités essentielles de la démarche du budget wallon et de la Communauté française, que nous avons délibérément constitué une provision pour nous amener à 0.3.

Alors, on aurait pu nous dire : « Écoutez, ce n'était pas 0.3, c'était peut-être 0.4, 0.2 ou 0.1 », mais le Fédéral a voulu resté prudent en s'arrêtant à 0.7, ce que je comprends aisément, c'est le chiffre confirmé. Mais nous avons fait, me semble-t-il, un acte de prudence en le plaçant à 0.3. Au passage, cela rend, le cas échéant, quelques moyens disponibles pour l'ajustement et nous savons que les ajustements sont de plus en plus tendus du fait de notre situation budgétaire, que ce soit en région et sûrement encore en communauté. Vous pouvez voir que l'IWEPS, notre propre organisme, confirme les 0,7.

Lorsque nous affirmons que nous sommes à 0,7, mais avec des provisions qui nous amènent à 0,3, voilà déjà de manière irréfutable, une posture de prudence qui fut la nôtre en 2012 et que nous réitérons encore en 2013.

Vous voyez ici les principaux indicateurs d'activité économique de la Région wallonne, que ce soit pour la ligne orange, ce qu'on appelle le chiffre d'affaires TVA, en rouge, la production industrielle hors construction et en bleu vert la construction. Vous voyez qu'on a des fluctuations, mais qui nous indiquent quand même qu'en 2012, nous retrouvons malheureusement des perspectives négatives et qui se sont avérées à l'ajustement de manière très sévère, dans notre perte de recettes. Espérons que toutes celles et ceux qui nous annoncent un redoux, - je ne dirai pas un réchauffement, mais un petit dégel en 2013 - puissent le confirmer.

Vous avez là, dans la diapositive suivante, les taux de croissance que nous avons tenté d'établir au niveau du PIB wallon en volume et vous voyez que pour 2012, nous sommes bien sûr sous la barre de zéro. En principe, nous devrions progressivement nous relever en 2013. Vous voyez donc que quand nous parlions d'effet yoyo, on voit très bien comment tout cela évolue sur quelques petites années.

L'inflation ne doit pas être négligée, ni pour nos recettes ni pour nos dépenses, selon les deux institutions concernées et vous voyez l'évolution de l'indice santé en bleu et l'indice général, qui nous préoccupe. L'indice est finalement le reflet de panier de biens, tel qu'il existe au niveau fédéral, et la variation nous donne le taux d'inflation. Inutile de vous le répéter, l'inflation a été importante ces dernières années, on ne peut pas s'en cacher. D'aucuns peuvent dire qu'elle facilite le remboursement de la dette, mais à l'inverse, elle menace notre propre compétitivité, qu'elle soit liée aux coûts énergétiques ou aux coûts salariaux.

Vous voyez la confiance des consommateurs, parce qu'il y a une demande interne importante et soutenue. On voit, là aussi, que 2012 n'a pas été une année exceptionnelle par rapport à 2010 ou 2011. Ce sont les années où nous avions eu des taux largement plus supérieurs de la confiance.

On voit celle des chefs d'entreprise et, c'est peut-être un premier élément plus positif, car on a là, un sentiment de stabilité ou de stabilisation, c'est important parce que ce sont celles et ceux qui vont décider soit d'investir, soit de recruter. On a là une meilleure indication et on peut comprendre que l'indice des consommateurs est évidemment influencé par une quantité de nouvelles : le contexte international, les décisions des différents gouvernements, tout cela peut porter atteinte, mais c'est évidemment variable dans le temps, les chefs d'entreprise ayant un autre type de réaction.

À l'inverse, parce qu'il faut être complet, l'accroissement du nombre de faillites est quand même relativement important dans notre pays. Si je prends comme exemple, le mois de septembre, on en était alors à 1 190 entreprises en faillite, ce qui veut donc dire que, sans être alarmiste, nous nous situons à un chiffre record de pratiquement 40 faillites par jour, puisqu'au total, si je crois la Société Graydon, pour l'année 2011, on sera pratiquement, dans ce pays, à 11 000 faillites, ce qui est quand même très important par rapport aux autres éléments.

Enfin, dernier point, parce que nous ne sommes pas une île, et c'est l'objectif de ces rappels, c'est la balance commerciale qui, là aussi, témoigne d'une situation un peu fragile et délicate - nous sommes toujours en position négative - mais une amélioration s'annonce et nous sommes un pays exportateur.

À la lumière de tous ces éléments - et je dois y ajouter encore deux autres qui sont les taux d'intérêt, pour faire bref - nous retiendrons simplement que la Belgique, en termes de taux d'intérêt, se situe juste après l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, mais si je prends l'évolution du taux OLO en décembre 2011 qui était de 4,35 et qui est maintenant de 2,12, on observe une amélioration.

Pour vous donner des exemples de la bonne santé - parce que j'entendais M. Jeholet, et c'est le légitime et austère devoir de l'opposition de relever certains chiffres, mais qu'il me pardonne si j'en donne d'autres qui sont celles et ceux qui doivent nous faire confiance - au niveau des contre-prestations, que ce soit sur le marché obligataire ou sur le marché de l'emprunt, nous avons, tant en région qu'en communauté, clôturé depuis un certain temps tous nos besoins de financement pour 2012 et nous sommes déjà en train de couvrir les besoins de financement de 2013.

Voilà un indicateur qui me paraît essentiel, c'est la confiance des investisseurs pour nos deux niveaux de pouvoir et nous faisons aujourd'hui des opérations « all-in », en sachant que les prêts ont augmenté pour la Belgique et donc pour la région et la communauté, et on est à peu près dans les dernières opérations du 3,26 pour la communauté et du 3,56 pour la région, ce qui, compte tenu du *renting* qui s'est dégradé, reconnaissons-le, pour le Fédéral comme pour nous, et qui est différent des communes - ne comparons pas, car les communes ont un autre système d'amortissement - reste quand même extrêmement intéressant et nous sommes à des valeurs du simple au double par rapport à certains pays du sud, ou même davantage.

Tout cela pour dire que nous avons, quand je parle d'un environnement incertain, à la fois des lueurs plus positives de croissance, et dans le même temps, il y a des indications un peu plus négatives. Nous devons, nous, tant Fédéral que fédérés, agir dans cet élément-là.

Je vous ai rappelé les montants de la dette, puisqu'on me le demande chaque fois. Je voulais dire que nous avons consacré - ce qui est suffisamment rare que pour être souligné - une journée de commission entière, ici et en communauté, deux jours de commission, rien que sur la dette. Je pense qu'on a tenté d'apporter tous les éléments et je voudrais simplement rappeler un chiffre qui n'apparaît pas, nous aurions dû l'insérer, il représente le service de la dette par rapport à toutes nos dépenses : 3,7.

Je pense que ce chiffre doit quand même être, même s'il est clair que notre dette a augmenté, par rapport à cela, Monsieur Jeholet, il n'y a pas de surprise, puisqu'entre 2010 et 2015, nous devons retrouver l'équilibre, mais c'est sans commune mesure – et c'est normal – que la dette du Fédéral, qui a explosé aussi pour la même période et pour les mêmes raisons.

Je voudrais attirer votre attention sur un élément qui me semble très important : la contrainte européenne. Je veux le dire car jusqu'il y a peu, cette contrainte européenne m'était reprochée comme si la Wallonie était désinvolte et incompétente. On découvre aujourd'hui que cette contrainte européenne est valable pour tous les États membres et pour tous les gouvernements de son pays. M. Muyters a autant de difficultés de dialogue avec l'Institut des comptes nationaux Eurostat que nous, et maintenant, nous découvrons que le Fédéral en dispose. Je ne me permettrai jamais de dire qu'il y a la moindre désinvolture, négligence ou incompétence. Simplement, les règles ne cessent de changer. Je veux quand même le rappeler, parce qu'on discute à Strasbourg ou à Bruxelles, c'est selon, des *Six Packs* et *Two Packs*, qui ne sont pas des concepts abstraits, ce ne sont pas des discussions pour académiques ou pour politiques de haut vol, considérant que nous ne le serions pas, ce n'est pas vrai.

J'ai presque envie de dire, pour mieux me faire comprendre, chers collègues, qu'auparavant, dans notre

constitution, le gouvernement proposait le budget et le parlement disposait. Aujourd'hui, entre le gouvernement qui propose et le parlement qui dispose, l'Union européenne s'interpose puisqu'il y une opération de validation qui est d'ailleurs prévue au niveau de l'UE. Je rappelle que *Six Packs*, ce sont cinq règlements et une directive, une directive et des règlements qui vont jusqu'à - rappelez-vous - fixer la dette publique à 60 % du PIB, qui prévoit des sanctions pécuniaires s'il y a des dérives et si nous nous situons au-delà des 60 %, vous devez impérativement la réduire de 5 % par an.

Ce sont des contraintes qui s'imposent. Le *Two Packs*, nous en avons parlé avec Mme Cornet, qui avait du mal à me croire, mais aujourd'hui, et pas plus tard que la semaine dernière, le Parlement européen s'est prononcé sur de nouveaux calendriers. Dorénavant, les gouvernements de ce pays vont devoir adopter leur budget le 15 octobre. Lorsque je disais à Mme Cornet qu'à l'inverse, les comptes communaux devraient être adoptés pour le 15 mars, je l'entendais - et je peux la comprendre -, protester. Je suis prêt à partager une partie de sa protestation, puisqu'à bien y regarder chers collègues, les sociétés et les entreprises clôturent leurs comptes en juin, lors des assemblées générales. Pour nous, il n'en sera plus de même, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le *Two Packs*, ce sera les communes, comptes clôturés le 15 mars. Cela va entraîner des chamboulements ne fusse que, par exemple, - comme mandataire, je voudrais le dire – que la communication des éléments liés à l'ONSS qui souvent empêchent les communes d'approuver leurs comptes plus rapidement.

Ensuite, il y a bien sûr cette fameuse règle d'or avec cette volonté, au niveau de l'Union européenne de voir nos budgets à l'équilibre, hors choc conjoncturel.

Toutes ces règles-là sont évidemment fondamentales et ça ne se limite pas à cela, puisqu'il y a encore d'autres règles qui viennent se superposer. C'est le renforcement et l'évolution du SEC 95 et cela, je veux le dire à l'opposition. Le manuel a évolué en 2002, en 2010 et en 2012, ce qui veut dire, chers collègues, qu'une dépense qui aurait pu être admise sous la férule de mon prédécesseur ou de M. Kubla - cela avait d'ailleurs fait l'exercice le concernant - ne serait plus aujourd'hui de mise. On voit que cette évolution est constante et permanente. Qu'on se comprenne bien, le manuel, pour les non-initiés, c'est la jurisprudence avec laquelle Eurostat va appliquer les règles dont je viens de vous parler et on annonce l'arrivée prochaine du SEC 2010 qui sera encore plus contraignant. Ce qui préoccupe, je peux le comprendre, nos collègues du Fédéral à propos de Dexia, c'est qu'il y a de nouvelles règles et que ce qui était vrai hier, pour eux comme pour nous, ne l'est plus aujourd'hui.

Il n'y va pas d'incompétences ou de négligences puisque nous sommes dans la jurisprudence, c'est-à-dire la manière avec laquelle on applique les règles. C'est à ce point vrai, pourtant nous avons des orfèvres à la Cour des comptes, que la Cour des comptes dit clairement dans son document, parfois parce qu'elle n'a pas disposé de tous les comptes des OIP, mais la cour a la prudence de dire qu'il s'agit d'un travail de l'ICN et d'Eurostat, et ce n'est pas le sien.

On voit que même pour des spécialistes, ça n'est pas simple de suivre l'évolution jurisprudentielle et comme si tout cela ne suffisait pas, au niveau des contraintes européennes, au niveau du manuel de jurisprudence, nous avons, pour ce manuel, des divergences d'appréciation entre l'ICN et Eurostat où il n'est pas rare de voir Eurostat dire : « Je ne suis pas d'accord avec l'ICN » ou à l'inverse, l'ICN ne pas être d'accord avec Eurostat. C'est comme si, la police locale ne verbalisait pas de la même manière que la police fédérale et pourtant, ils appliquent les mêmes règles.

On en est là en la matière et, pour compléter la grande difficulté qui est la nôtre, je rappelle aux mandataires locaux, mais ce n'est pas nécessaire, qu'ils ne sont toujours pas soumis au compte SEC, puisqu'ils sont toujours dans une dotation budgétaire double ordinaire et extraordinaire et que c'est par un convertisseur agrégé qu'on réalise la mutation en SEC. Donc, ça peut réserver de bonnes ou de moins bonnes surprises en la matière.

Tout cela pour dire - et ce n'est pas du tout pour développer une défense, ce n'est même pas une ligne d'embarras - que quand je vous parlais d'un contexte économique incertain - j'en ai fait la démonstration « taux de croissance, taux d'inflation, confiance des consommateurs, des entreprises, taux d'intérêt » - je dois y ajouter un contexte institutionnel au niveau européen et son application en termes jurisprudentiels qu'il l'est tout autant et qui fait qu'un gouvernement peut décider d'une intervention, de bonne foi, sur base d'une pratique qui a toujours été validée et se le voir querellé par les instances européennes, parfois sèchement, puisqu'auparavant, nous n'avions qu'une communication par an. Maintenant, il y a des communications trimestrielles et il y a des visites sur place, ce qui n'existait absolument pas dans le passé. Nous sommes dans un tout autre environnement, il faut que nous nous y adaptions, mais pardonnez-moi, il faut également que les parlementaires mesurent bien que sur quelques années, l'environnement institutionnel a été bouleversé au niveau européen. Cela nous concerne de très près, puisque nous en faisons partie.

J'en viens à une nécessité qui est l'équilibre, pour plusieurs raisons. Rappelons que pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension, qu'il y a eu des articles fédéraux, régionaux et communautaires. Je vais essayer avec la plus grande des objectivités de rappeler ce qui a été décidé de ce qu'il ne l'a pas été et la marge pour chacun.

Ce qui est non discutable, j'y étais avec le Premier Ministre, M. Leterme, M. Reynders, M. Wathelet, M.

Van Engel et mes collègues, le 3 février 2010, nous avons coulé, entre nous, des objectifs intermédiaires pour 2011, pour 2012 et pour 2015. Personne ne peut nous le discuter : 2015 c'était zéro, pour 2011 et 2012, vous avez vu tout à l'heure, on y reviendra, les montants intermédiaires.

Il se fait qu'en 2013 et 2014, il n'y a pas eu d'objectif intermédiaire sans quoi, il n'y aurait pas débat. Il suffirait de matcher notre solde net à financer par rapport à l'objectif défini. N'ayant pas ces éléments-là, nous avons fait une médiane régressive pour arriver en 2015, c'est un premier point.

Quant au deuxième point, il ne fait pas de doute qu'en termes d'exécution pour le budget 2011, l'Institut des Comptes nationaux a validé nos chiffres et considère que nous avons fait mieux dans les deux niveaux de pouvoir que ce que le Fédéral nous demandait.

Ensuite, il y a eu la décision d'avril 2012. Rappelez-vous, c'était un lundi, je ne peux pas l'oublier, le Fédéral a communiqué en fin de matinée, vers midi, les propositions à transmettre à l'Union européenne, programme de stabilité. Aucun gouvernement régional ou communautaire de ce pays n'a évidemment pu se réunir entre 11 heures 45 et 14 heures. Tous les représentants de ce gouvernement, pour que les choses soient tout à fait claires et du tout non équivoque, ont pris acte de la trajectoire.

À l'inverse, nous avons communiqué nos chiffres intermédiaires au Fédéral que le Premier Ministre lui-même a jugé compatibles avec la trajectoire telle que le Fédéral attendait les communautés-régions.

Ensuite, nous vous avons rappelé la position du 20 juillet ICN, puisque la Cour des comptes dit : « Allez voir ce que l'Institut des Comptes nationaux dit », pardonnez-moi de le dire en termes peut-être un peu familier, la décision est tombée le 20 juillet en termes de validation.

J'ai ajouté, puisque la transparence est de mise, chaque fois la cartouche bleue, vous l'aurez compris, c'est l'accord de coopération, sauf que, pour les raisons que je vous ai indiquées, il n'y en a pas en 2013 et 2014, puisque là, il n'y a pas eu d'étapes intermédiaires. À chaque fois, le rouge indique l'objectif du gouvernement.

Vous voyez que, première bonne nouvelle, si nous débutions à pratiquement 1,1 milliard d'euros, nous serons en 2013 à 338. On voit le chemin parcouru de l'effort d'assainissement, c'est un élément important qui valide le sérieux de notre démarche.

Deuxième élément de sérieux, à chaque fois, la cartouche rouge est en dessous de la cartouche bleue. Avec un élément, l'année un peu particulière de 2011 où là, l'objectif régional est pratiquement à l'identique de l'objectif du Fédéral, pourquoi ? Parce que nous avons appris la mauvaise nouvelle concernant le Holding Communal qui n'a pas été pris en dépenses financières, mais en dépenses budgétaires. Elle a pleinement affecté notre solde et nous ne pouvions pas l'imaginer. Nous n'avions d'ailleurs pas le contrôle du holding à l'époque, mais nous nous sommes substitués aux obligations des uns et des autres pour faciliter la tâche du Fédéral, ce qui explique que cette année fut atypique, même si nous avons respecté l'objectif qui nous était assigné à chaque étape.

Rappelons, pour qu'il n'y ait pas de doute, que 2013 n'est peut-être pas l'année la plus difficile. Les années 2014 et 2015 prévoient que l'on passe des cols de première catégorie à des cols hors catégorie, puisque notre emprunt va cesser de diminuer. Malheureusement, je ne viendrai pas avec de meilleures nouvelles, l'année prochaine, sauf retournement de croissance exceptionnel, mais vous avez vu qu'il y a fort peu de chances.

Depuis 2010, cette trajectoire à 1,1 milliard d'euros pour 338 en 2013, cet effort cumulé s'est fait essentiellement sur les dépenses. On peut contester les choix, d'aucuns auraient peut-être fait d'autres choix que nous, je l'accepte volontiers dans le débat. Il n'empêche, qu'il s'agit de plus de 2 milliards d'euros cumulés pour environ 161 millions d'euros de recettes. Et encore, ces recettes ne sont pas toutes fiscales, loin s'en faut.

Je ne vais pas vous faire l'inventaire de toutes les dépenses. Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait qu'on a beaucoup parlé des crédits de communication, d'études, et cætera. Toutes ces dépenses sont reprises dans ce qu'on appelle techniquement les dépenses non organiques et hors personnel, c'est-à-dire des dépenses qui ne sont pas contraintes par un décret qui nous oblige à les dépenser. Rien que là, nous en sommes à plus de 657 millions d'euros d'économie, c'est vous dire si la marge de liberté des ministres aujourd'hui a été considérablement amoindrie.

C'est un contexte incertain, mais nous obtenons un équilibre respecté chaque année, avec l'essentiel de l'effort sur les réductions de dépenses.

Voyons maintenant la loyauté au sein de la maison Belgique. Je me suis permis, pardonnez-moi, pour suivre d'un peu plus près encore les travaux budgétaires, d'abord aux côtés de M. Daerden puis devant vous, de rappeler qu'entre 2005 et 2009 – on l'avait peut-être perdu de vue – la Région wallonne est venue au secours du Fédéral à différentes reprises, que ce soit pour elle-même, pour la Communauté française et – je le dis pour M. Stoffels – pour la Communauté germanophone, puisque nous avons repris les parts des deux autres.

Il n'y a pas de doute, rien que sur cette période 2005-2009, pour à peu près 150 millions d'euros, la région est venue au secours du Fédéral en dehors des règles

classiques telles que définies par la loi de financement de 1989. C'était donc un effort de solidarité spontané ou quasi spontané de la région envers le Fédéral. Je le dis parce que, pour que le débat soit bien éclairé entre Fédéral et régions/communautés, je veux que chacun partage les mêmes chiffres. Nous avons bien sûr à votre disposition toutes les décisions du gouvernement qui attestent de ces 150 millions d'euros de glissement de la région vers le Fédéral, qui aurait pu être qualifié d'indu.

Vous voyez les améliorations que nous avons apportées : 100 millions d'euros. Les 252, j'ai la franchise de vous dire que je devrai en retrancher 207 pour le Holding Communal, ce qui fait que nous n'avons augmenté que de la différence, même si c'était notre intention de faire beaucoup mieux. Donc, 111 millions d'euros en 2012. En 2013, si je reprends le Comité fédéral du monitorage – qu'on aime ou pas, c'est le socle de référence pour le Gouvernement fédéral, c'est le nôtre aussi – qui détaille. Comme nous n'avions pas d'objectif intermédiaire, nous aurions pu reprendre celui-ci, personne n'aurait pu nous critiquer, nous ne sommes pas membres du Comité fédéral du monitorage. C'est 190 millions d'euros de mieux.

Ensuite, parce que nous le voulons, parce que nous sommes dans la même maison Belgique, la Région wallonne a toujours répondu aux attentes du Fédéral. Je pense à l'opération Dexia, à l'opération Ethias ou encore à l'opération holding. Vous voyez que c'est un milliard d'euros. Je vous parlais des 150 millions d'euros de la précédente législature, ici vous avez un milliard d'euros que la région a pris pour aider le Fédéral en la matière.

J'ajoute que nous nous sommes engagés dans des préfinancements de travaux d'infrastructure ferroviaire. Or, il n'y a pas de doute, la SNCB n'est pas régionale.

J'en viens à ce qui mobilise l'intérêt d'un grand nombre d'observateurs, d'officines politiques ou de journalistes. Je ne sais plus comment je dois les appeler. Je n'ai plus dit « usurpés », j'ai simplement dit : « Des moyens à débattre ». Je ne dirais pas : « Des moyens débattus », parce que nous avons eu fort peu de réunions, mais « des moyens à débattre ». Je le dit parce que j'ai encore vu l'une ou l'autre personnalité s'exprimer ce week-end dans la presse, nous sommes prêts à aller en débattre. Il y a des conférences interministérielles, il y a un comité de concertation. Le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française, d'abord par la voie de son ministre-président - lui seul peut l'engager, mais votre serviteur peut le répéter - nous sommes prêts à en débattre chaque fois qu'on nous invitera.

De quoi s'agit-il ? Quel est le menu de nos discussions ? Ce n'est pas que le gouvernement qui est engagé, j'imagine que vous tous, vous supportez la cause wallonne et francophone. J'ai entendu parler de compétences usurpées : coopération au développement, droits de l'enfant, la Fondation Biermans-Lapôtre, des primes syndicales ou encore, la contribution au financement de l'Union européenne ou des pensions. Je n'invente rien, c'était le document qui nous était transmis par le Fédéral. On évoque là 250 à 300 millions d'euros. C'est une demande unilatérale du Fédéral mais prenons la avec beaucoup de respect. Vous voyez que la dernière réunion a eu lieu le 7 mai, il n'y a plus eu d'invitation depuis lors.

À côté de cela et avec la même courtoisie et le même intérêt, il y a les créances wallonnes. C'est un travail que j'ai entrepris et que j'ai soumis au gouvernement. Il y a les programmes de résorption du chômage. D'ailleurs, la cour nous dit que les montants n'ont pas évolué, pour lesquels nous pensons avoir une créance de 106 millions d'euros. Il y a une note, dite note Di Rupo - attention, comme ministre-président de la Région wallonne - transmise à son homologue M. Leterme, que nous avons simplement renvoyée à M. Di Rupo - il se fait que c'est le même personnage - pour laquelle nous avons entre 30 et 40 millions d'euros. Ce sont principalement les bâtiments du CRA-W à Gembloux et les hôtels des gouverneurs, pour lesquels le Fédéral devait intervenir. Ce qui n'est pas le cas.

Concernant la taxe LPG, il n'y a pas de doute que tout ce qui est taxe de circulation ou de mise en circulation est régionalisé. Le précédent ministre des Finances a gardé deux millions d'euros. Nous avons immédiatement réagi et la somme devrait nous être restituée.

Enfin, l'arrêt Bretsol, ce n'est même pas une demande de la Wallonie, c'était une décision du comité de concertation, donc Fédéral/régions/communautés, qui nous dit : « On vous doit 14 millions d'euros ». Vous vous rappelez ce qu'est l'arrêt Bretsol, pour faire bref, c'est le glissement du droit d'enregistrement en TVA, qui devait nous donner une compensation. Comme on parle beaucoup des compétences usurpées, j'ai continué mon travail pour fixer la créance wallonne de la manière la plus certaine. J'ai encore retrouvé une somme, due aux hôpitaux psychiatriques des Marronniers de 27 millions d'euros. D'un côté, il y a une demande et il faut la traiter avec sérieux. Elle fait partie d'un accord politique. Ce sont 250 millions d'euros pour les communautés et régions. Cela n'engage que ceux qui ont signé cet accord. De l'autre côté, Monsieur Hazée, il y a à peu près 190 millions d'euros, rien que de créances wallonnes.

Croyez bien qu'avec mon cabinet, nous faisons vraiment l'inventaire dans tous les départements, de créances certaines. Ce n'est pas pour faciliter notre tâche, c'est de l'argent que nous devrions recevoir.

Il reste un troisième lot de discussions, que j'ai intitulé « partage des recettes », mais cela n'engage que moi. C'est le nouveau dispositif européen en termes de vente de droits d'émission de CO_2. Cela concerne bien sûr les régions, puisque nous avons la compétence en

matière environnementale de diminution de ces émissions. Qu'est-ce que cela va donner ? Je ne sais pas vous le dire puisque la tonne de CO_2, sur 18 mois, a fondu de moitié. Si vous allez aujourd'hui sur Bloomberg, elle vaut 6,1 euros. Il y a quelque temps, elle en valait 12-13, elle est même montée au-delà.

Deuxième sujet qui est la vente par l'IPPT des mises en enchères des fréquences analogiques où l'IPPT a fait trois paquets : deux relevant du Fédéral et un relevant des communautés. Évidemment, c'est une mise aux enchères. L'IPPT considère que cette triple vente pourrait nous faire trois fois 90 millions d'euros, ce qui ferait 270 millions d'euros. Au passage, vous aurez remarqué une fois de plus la grande prudence de votre gouvernement en communauté puisque nous n'avons inscrit que 10 millions d'euros sur les 90 millions d'euros. Donc si les enchères ne rapportaient pas ce qu'on espère, on n'a pris que 10 millions d'euros.

Enfin, et je remercie notre collègue M. Jamar, de l'avoir soulevé, c'est manifestement ce que nous avons constaté dans un grand nombre de communes, un rythme d'enrôlement, mais surtout de versement de l'IPP et du précompte immobilier qui a été modifié. C'est-à-dire que les communes qui devaient recevoir telle somme en 2012 ne se la verront octroyée qu'en 2013 et 2013 en 2014. Je le dis parce c'est M. Jamar, c'est la vigilance de l'opposition qui est assez intéressante, qui a dénoncé ce ralentissement de versement qui d'ailleurs concerne pratiquement une, deux centaines de communes en Wallonie, c'est quand même inquiétant et qui s'ajoute – M. Furlan me le confirmait encore – à une étude qu'il avait lui-même réalisée comme président de l'Union des Villes et Communes où il y avait déjà du retard.

Au passage, nous sommes un tout petit peu concernés par le précompte, mais je ne vais pas m'y étendre.

Voilà – et le je dis avec infiniment d'ouverture – cela doit être le menu de nos discussions, compétences usurpées, créances et partage de recettes. Il faudra que nous ayons le moment venu un débat, mais je crois avoir été exhaustif et je ne prends pas position à ce stade. Des instances devront régler la question, mais on ne peut évidemment pas, de manière unilatérale, comme je le vois dans la presse dire : « Mais qu'est-ce que c'est ? Je ne comprends pas que certaines personnes ne disent pas la même chose au Fédéral et à la région ». Moi je le dis, je dis la même chose, mais je le dis de manière complète. Je ne peux pas évoquer un sujet sans les deux autres.

Autre élément de la maison Belgique, ce sont les transferts intrafrancophones. Nous savons qu'il y a toujours des débats qui traversent le parlement entre les communautaristes, les régionalistes. Nous savons aussi que la cour, à quelques occasions, nous a dit : « Il n'y a pas de base légale ». Tout cela est vrai. Qu'ils me pardonnent, mais je suis beaucoup plus pragmatique. Je considère qu'à défaut de fusion, c'est ce que les amis Flamands ont fait, on peut pratiquer allègrement la transfusion. Et la transfusion, je l'ai reprise dans les deux sens. Ce qui prouve, en tout cas en ce qui me concerne, que je ne calcule pas la part de poids régional ou communautaire qui est en moi – je dirais qu'il y en a peut-être de trop, pour faire bref. On voit que la fédération a aidé la Wallonie par trois fois, elle a aidé Bruxelles par trois fois, et cette fois-ci, la Wallonie vient aider la fédération. À vrai dire, quoi de plus normal ? C'est ce que nos amis Flamands font en permanence. Nous avons intérêt à avoir un sort francophone et wallon uni en la matière. Au passage - pour nos experts de la cour – lorsqu'ils font allusion à la loi de 1989, c'est le financement de compétences transférées. Ici, il n'y a pas de compétence transférée.

Des choix privilégiés de solidarité, je vous ai dit tout au début de l'exposé, il n'y a pas que l'obsession de l'équilibre, il y a la volonté du redressement, il y a la loyauté dans la maison Belgique et quatrième élément, ce sont les choix privilégiés.

Je vous ai remis le non marchand qui n'a pas été oublié puisque je vous ai mis les différentes dates des accords sur la décennie. Mais prenons 2000-2006 pour un gouvernement, 2006-2009 et enfin 2010-2011, on a continué à traiter le non-marchand comme il se doit sans, bien sûr, les préjudiciés.

Ensuite, j'y tenais, et je veux vraiment remercier mes collègues du gouvernement, ce sont tous ces travailleurs qui sont victimes des licenciements liés à des entreprises en reconversion, parfois même en fermeture et pour lesquels aujourd'hui nous allons pouvoir disposer d'une somme jamais égalée puisque nous serons à plus de sept millions d'euros au-delà de la base annuelle. Cela va nous placer pratiquement à 17 millions d'euros pour les travailleurs victimes de licenciements collectifs. C'est dire que lorsqu'on parle de cellules de reconversion nous nous donnons les moyens d'être présents à côté des travailleurs.

Les APE, c'est évidemment la modification de la dérive barémique et la juste indexation chaque année pour l'ensemble des travailleurs.

Le monde du handicap n'a pas été oublié. Regardez l'évolution des crédits dont disposent Mme la Ministre Tillieux, passant de 502 millions d'euros à 580 millions d'euros. Ce qui veut dire que c'est pratiquement 80 millions d'euros en plus à un moment où nous sommes en repli de dépenses et de recettes. Je veux le dire pour qu'on apprécie, bien sûr, cet élément de solidarité.

Et puis, les pouvoirs locaux, qui font partie de l'entité II, on pourrait discuter encore longtemps sur cette appartenance, convenons, chers collègues puisque je vois beaucoup de bourgmestres anciens et nouveaux actuels ou permanents, devant moi, pour dire que les pouvoirs locaux dépendent du Fédéral et de la région.

Personne ne peut contester - Mme Cornet est une bourgmestre expérimentée - que les communes sont affectées par les décisions sur l'IPP et le précompte immobilier, clairement. Personne ne peut contester que la réforme des polices qui devait être neutre financièrement et qui a amené une croissance d'environ 50 % dans le chef des communes, conditionne les budgets communaux. Personne ne peut contester la réforme du service d'incendie dans les 12 minutes. Personne ne peut contester l'impact de la réforme du chômage sur les CPAS. D'ailleurs M. Noiret ou bien M. Disabato, m'avait posé des questions à ce sujet. Ils sont très à cheval sur ces questions importantes.

Ensuite, il y a les financements liés au vieillissement. Les remboursements INAMI pour les maisons de repos.

Il s'agit de la part fédérale. Je crois, pour tous ceux qui sont mandataires ou bourgmestres – j'en vois devant moi – que personne ne peut contester la liste en la matière.

La part régionale, il y a évidemment le gros morceau dans les mains de M. Furlan, c'est le fonds des communes, le fonds des provinces, les fonds d'aides sociales spéciales, et puis alors il y a toute la politique d'investissements pour lesquels, vous le savez, nous avons organisé – en tout cas pour les travaux subsidiés – un droit de tirage.

Ayant rappelé cela, voilà l'évolution du financement par la région des pouvoirs locaux. Vous verrez que nous nous sommes astreints à une condition – et je souhaite que d'autres fassent la même chose – : qui décide, paie. Quand nous décidons d'exempter un certain nombre de taxes locales, nous en faisons la compensation.

Vous voyez que nous sommes passés, toutes dépenses confondues - vous pouvez les valider vous-mêmes - d'un milliard 240 millions d'euros à un milliard 460 millions d'euros. C'est-à-dire une croissance de presque 18 %. On ne peut dire – et tous ces chiffres proviennent des différents budgets que vous avez votés ou non – que la région n'a pas été en permanence aux côtés des pouvoirs locaux que ce soit en financements directs, en compensation ou encore pour d'autres dispositifs APE et autres.

Dans ces choix prioritaires, retenons le domaine de la solidarité non marchande, handicap, APE, et les pouvoirs locaux, mais cela réduit d'autant la disponibilité pour le gouvernement de faire les efforts par ailleurs, sachant que l'essentiel s'est fait sur les économies.

Ayant rappelé tout ce contexte, venons-en, aux chiffres de l'exercice 2012 qui ont fait l'objet de variations importantes avec un contrôle budgétaire permanent, deux ajustements. On peut le regretter. J'admets la remarque de la Cour des comptes, mais c'est plus difficile dans la conduite que dans l'observation de la conduite. Nous avons vraiment besoin de flexibilité, d'où les réallocations et d'où les cavaliers. En période de crise, comme nous la vivons, ce sont des outils nécessaires. Vous voyez l'adaptation de la croissance, - 0,1 %, l'inflation importante : 2,8 % et qui n'a cessé de monter et vous voyez que ce que je vous indiquais tout à l'heure : 1,7 % de croissance de différentiel, c'est énorme. C'est pour cela que nous avons besoin de cavaliers et de réallocations et à l'inverse, 40 % d'inflation en plus, cela a aussi son poids, ne serait-ce que pour le Fonds des communes par exemple, puisque c'est inflation +1.

En 2012, je ne démentirai pas, mais je ne me prononcerai pas, mais il me semble avoir lu, notamment dans le chef de la cour, la prudence que nous avions organisée avec le tampon conjoncturel que nous avions créé de 9,432 millions euros qui compensait le 0,1 moins 0,1, exactement celui que vous allez retrouver en 2013 : 0,7 à 0,3, même technique. Ce sont les blocages administratifs, et on n'a rien inventé. Vous avez vu que le Fédéral a fait exactement la même chose que nous, et il l'a même fait sur des biens d'investissement. Nous, ici, c'est sur des dépenses de fonctionnement à hauteur de 23,21 millions d'euros en moyens de paiement. C'est toujours dans la prudence.

Les marges de sécurité que nous nous étions donnés par rapport à l'évolution de la jurisprudence du manuel SEC pour lequel on avait prévu 72 millions d'euros, la sous-utilisation de crédits, et ce n'est pas moi qui le dis, mais la Cour des comptes qui nous dit que ce que nous avons repris, c'est 248 - de mémoire - est largement inférieur à ce que nous avions réalisé en 2011. Là, on a encore une marge, s'il le fallait, d'environ 103 millions d'euros et nous avions amélioré l'objectif du Fédéral de 111 millions d'euros. On ne peut pas dire que c'est un gouvernement qui s'est mis aux taquets de tous les dispositifs. À chaque fois, nous nous sommes ménagé une ceinture de sécurité, différents airbags s'il devait encore y avoir des accidents pendant l'année 2012 en la matière.

En ce qui concerne l'évolution des recettes, vous voyez la flexibilité dont je vous parlais. Entre l'initial et le deuxième feuilleton, nous avons perdu 133 millions d'euros. C'est en cela, Monsieur Jeholet, que je voulais vous dire très modestement, que c'est inédit de perdre autant de crédits sur les mêmes 12 mois, sans que nous en soyons responsables puisque pour la plupart, ce sont des recettes que nous actons du Fédéral ou qui sont gérées par le Fédéral - ce n'est pas à vous que je dois le dire.

Pour l'ajustement des dépenses, on a eu une bonne nouvelle, c'était le saut d'index retardé d'un mois ; cela nous a aidé. Ensuite, je vous ai parlé de l'évolution du taux de la dette, six millions d'euros.

Ensuite, ce sont quelques dépenses nouvelles, car un ajustement, ce n'est pas que des dépenses en moins. Il a fallu faire face à quelques recrutements au SPW pour 791 000 euros. Nous avons reçu une lettre de M. Reynders et il a fallu lui rembourser l'avantage fiscal qui était lié à la Caisse d'Investissement de Wallonie, soit 750 000 euros ; nous l'avons payé tout de suite. Ce sont les pouvoirs locaux avec la compensation qui augmente, soit de 2,5 millions d'euros, les engagements sociaux avec le décret de M. le Ministre Henry qui a amené un remboursement progressif pour assurer la neutralité au SRWT. On a validé les chiffres, on les a croisés, on a donné 2,2 millions d'euros en plus. C'est un litige pour lequel Mme la Ministre Tillieux pourra vous donner beaucoup plus de détails pour la santé mentale de 3,8 millions d'euros. C'est le règlement d'EcoTechnoPôle pour 432 000 euros. C'est la FIWAPAC, c'est-à-dire ce que nous avons dû faire à la demande du Fédéral pour Dexia et pour Ethias, où malheureusement ces deux sociétés, en tout cas pour l'une d'entre elles, ne versent pas de dividende. Il a bien fallu qu'on assume la dette et comme le dit la Cour des comptes avec infiniment de pertinence, leur analyse est tout à fait correcte, nous avons versé pour les deux ans.

C'est l'accélération de transferts vers certaines sociétés régionales, soit qu'elles en avaient besoin, soit que nous voulions accélérer la constitution de leurs moyens financiers pour quelque 34,4 millions d'euros. Nous avons dégradé le périmètre - c'est ainsi qu'il faut le dire - de 9,505 millions d'euros pour qu'in fine, l'établissement du solde net soit le plus fiable possible.

Bref, 2012, quand vous avez la baisse des recettes, la hausse des dépenses, l'actualisation du périmètre, il y avait 155 millions d'euros. Je ne me rappelle pas d'un ajustement sur une telle somme.

En ce qui concerne les mesures d'économie, nous avons matérialisé le *buffer* et heureusement qu'il était là. On a concrétisé les blocages administratifs qui sont fatalement tombés à 23 millions d'euros, et puis quelques mesures d'économie. C'est l'adaptation du cahier des charges DW0,9 qui a pris du retard de 110 000 d'euro. Ce sont les cofinancements européens - j'insiste, sans remettre en cause la règle du N+2 – et, probablement, escomptions-nous plus vite des exécutions, mais on est dans les clous du N+2, ce sont 15 millions d'euros. Ce sont des moyens de paiement consacrés aux investissements liés à la réalité des chantiers.

Nous allons le voir en 2013, aucun chantier n'est différé, aucun ! Mais au gré de la volonté de celui qui porte le chantier, il peut y avoir du retard. On en connaît quelques-uns tel que l'aménagement du Bultia, il y a eu un peu de retard pour Couvin, mais ce ne sera plus le cas en 2013. À Couvin, vous verrez qu'il n'y a strictement plus aucune économie en 2013. Le retard et d'autres chantiers ont été comblé.

C'est la compensation du précompte immobilier, et là que les choses soient claires. Je le dis pour les gestionnaires communaux, moi comme vous, vous comme moi, nous avons inscrit, dans nos budgets communaux, une recette en 2012. Elle vous est acquise, mais elle vous sera versée début de l'année prochaine, ce qui veut dire que pour les comptes communaux 2012, la somme vous sera bel et bien acquise et elle ne modifiera pas la réalité de vos comptes. Vous l'aurez compris, c'est un lissage différé du versement pour le précompte. Ici, il n'y a pas de conséquence négative pour les communes, je me permets de le souligner. Nous n'avons pas demandé aux communes de diminuer leur inscription, ce qui est bien la preuve.

L'AWAC, petite économie et puis, ce sont les retards, voilà un bel exemple qui ne nous est pas imputable, ni à M. le Ministre Henry, ni à d'autres à la SNCB, qui fait que nous économisons 9,370 millions euros.

Il y a des codes 8 pour 30 millions d'euros liés aux invests, et puis un fonds qui a été créé pour les écopacks, pour deux millions d'euros. Je rappelle que l'écopack a fait l'objet d'une délibération préventive de l'Institut des Comptes nationaux qui a validé le modèle, et qui témoigne combien nous voulons avoir un autre dialogue avec l'ICN.

Conformément aux accords du 3 février 2010 avec le Fédéral, nous avons fait un glissement de dix millions d'euros entre la Wallonie et la fédération. Nous l'avons notifié au ministère des Finances, mais cela ne change rien pour le Fédéral, c'est un jeu d'écritures entre la fédération et la région.

Ce qui nous amène, chers collègues, à l'établissement du solde net à financer en 2012. Vous voyez que - retenons ce seul chiffre - nous faisons 111 millions d'euros de mieux que ce que le Fédéral attendait de nous. Voilà la démonstration imparable de l'affirmation que j'évoquais dans la loyauté de la maison Belgique. Vous en avez ici tout le décompte avec la sous-utilisation de crédits, où nous sommes largement en deçà de ce que nous pourrions faire.

Et, bien sûr, il y a les regroupements économiques que nous avons nous-mêmes détériorés, et il faudra le voir à l'aune de l'exécution des comptes de ces organismes.

Nous passons maintenant au budget 2013. Même démarche. Tout d'abord, c'est la croissance réelle du PIB qui est passé à 0,7, avec tous les débats que nous avons eus tout à l'heure et le bémol que nous avons une provision à 0,3. Nous pourrions descendre à 0,3. Vous

voyez les indices des prix à la consommation, à surveiller, car il n'est pas exclu qu'il y ait une modification de l'index qui est plein pot de janvier à décembre. Ce qui explique, chers collègues, que vous ne trouvez plus de provisions index comme les années précédentes, puisqu'ici, elle est acquise dès le mois de janvier. Elle est directement imputée dans les allocations de base. Quand je vous parlais de la nécessité d'une provision, s'il y a une action de l'inflation, il y aura des dépenses et des recettes qui en seront affectées.

Concernant les recettes, vous voyez que si je fais la comparaison entre 2013 et 2012, cela fait 35 millions d'euros sur quelque sept milliards et plus. Cela nous fait exactement 0,514. Je vous mets au défi de comparer cela par rapport à l'évolution de vos recettes dans vos communes et à l'évolution de l'élasticité des recettes au niveau fédéral, car on parle souvent d'une clé 65/35, c'est la clé des dépenses. Si on devait prendre la clé des recettes, nous serions à 88/12. On a donc une recette complètement atone et malgré cela, il faut diminuer nos emprunts.

Toujours malgré cela, on doit augmenter le Plan Marshall, le cofinancement européen et les mesures prioritaires AWIPH, APE et pouvoirs locaux. C'est cela, toute la difficulté de l'exercice qui est le nôtre aujourd'hui.

On a par ailleurs des dépenses qui évoluent mécaniquement de 88 millions d'euros. Ceci permet vraiment de dire qu'il y a un effort, non seulement structurel, mais aussi conjoncturel à consentir en la matière avec, vous le voyez, le gouvernement qui est au rendez-vous des cofinancements européens, avec plus 20 millions par rapport à 2012, avec plus 77 millions euros dans le Plan Marshall. C'était l'annonce que vous aviez faite à Tournai et qui est bien matérialisée, mais dans le même temps, nous devons renoncer à 123,5 millions d'euros d'emprunt.

Monsieur Jeholet, au sujet de l'exercice du conclave, je vous donne juste une explication. Je comprends que, vu de l'extérieur, cela n'a duré qu'un jour et une nuit, mais vu de l'intérieur, si je peux me permettre, modestement, nous avons commencé les travaux en juillet. Il y a des journalistes qui ont eu la bonté et la patience d'attendre toute la nuit, mais ils n'ont vu que la partie connue de l'iceberg. Il y a une partie beaucoup moins connue, de travaux techniques, de réunions de gouvernement, qui avait largement déblayé le terrain.

La prudence est toujours confirmée et vous pouvez demander à mes collègues mon obsession de la provision qui est essentielle. On commence par une provision distincte qui est de sept millions d'euros. De quoi s'agit-il ? C'est une provision visant à augmenter les crédits disponibles au Forem, pour les cellules de reconversion, puisque nous savons que malheureusement, à Liège et peut-être dans le bassin du Centre, nous aurons besoin de moyens complémentaires.

Au passage, cela va nous amener à près de 17 millions d'euros pour ces travailleurs licenciés de manière collective.

Il y a une provision conjoncturelle de 43 millions d'euros, c'est le 07 A03. On a la cotisation pour la CRP que nous sommes prêts à verser. Au passage, lorsqu'on parle de compétences usurpées, puis-je modestement rappeler que le Fédéral n'a pas pris l'arrêté royal nécessaire pour nous permettre le paiement 2012 de la cotisation de pension ? Je veux donc bien que l'on nous bassine en disant qu'il y a des compétences usurpées qu'on ne paie pas, mais quand même, quand nous voulons les payer, le Fédéral oublie de prendre en compte l'arrêté royal. Nous la payerons donc pour la première fois, en 2013.

Au sujet de la marge de sécurité pour les codes 8, il y a une remarque de la Cour des comptes. Il faut bien la comprendre sur le fait que nous n'avons pas impacté en correction SEC, alors que nous aurions dû le faire pour les codes 8. C'est en fait, le matching de la provision 2012, d'environ 67 600 000 euros. C'est notre marge de manœuvre avec les discussions ICN Eurostat.

En matière de crédits, j'ai repris l'analyse de la Cour des comptes. Entre ce que nous avions fait en 2011 et ce que l'on prévoit en 2013, il y a 103 millions d'euros de marges potentielles, le cas échéant. Quant au niveau de la dette, je sais que les taux d'intérêt sont à la baisse, mais imaginons que les agences de notation *downgrade* le Fédéral, nous le serions aussi : nous sommes dans le sac à dos. Donc, là les *spree* seraient plein pot pour nous. On a donc prévu là, une vingtaine de millions. Bref, vous voyez que cela fait quand même, malgré tout, un quart de milliard d'euros de provision et d'attitude prudentielle.

Avouez qu'à un moment où nous avons une cascade de mauvaises nouvelles, nous avons résisté à la dépense facile.

En matière de recettes nouvelles, c'est 28,5 millions d'euros. Il y a trois recettes. C'est, d'une part, le secteur de l'eau, mais attention, il ne s'agit pas de la reproduction de celle que nous avons augmentée en 2012.

Vous verrez, vous aurez j'imagine, le débat avec l'intéressé, que le ministre Henry – d'ailleurs, il l'annonce dans son programme justificatif et c'est cela qui compte, c'est le programme justificatif – prépare une réforme du secteur de l'eau. Je crois qu'il pourra vous en dire davantage.

En ce qui me concerne, je me limiterai à deux éléments, ce sont les appareils automatiques de divertissement, avec une augmentation de dix millions d'euros. Au passage, rappelons quand même que nous serons, l'année prochaine, à 3 000 euros par « Bingo »

tandis que la Flandre est à 3 700 et Bruxelles, à 4 200. Je dis cela, simplement pour pouvoir bien apprécier le taux de taxation de chacun.

Enfin, preuve du succès de nos aéroports et des beaux travaux que nous avons pu réaliser vite et bien au cours de ces dernières années, il y en a pour 1 500 000 euros de dividendes non contestables.

Le plus difficile, ce sont les mesures d'économie. Cela, c'est très clair. Vous voyez, ce sont les blocages administratifs qui sont confortés. C'est le médiateur, et caetera, je vais y revenir.

Il y a les investissements sur l'arrêté des chantiers. Je voudrais dire, chers collègues, qu'il n'y a là-dedans aucune décision du gouvernement. Nous n'avons pas dit que nous allons retarder les chantiers. Ce sont les financements de chantiers qui ne dépendent pas directement de la région.

De quoi s'agit-il ? Pour l'essentiel, ce sont les communes, ce sont des investissements décidés, même sous l'Arc-en-ciel, qui ne sont toujours pas concrétisés ; des investissements liés aux maisons de repos, à des bâtiments communaux ou au sport, dans ce que l'on appelle des mécanismes différés de subsidiation. Ce sont aussi les centres de compétences. Les permis sont donnés, donc cela va monter. Il y a encore Bultia.

Par contre, n'y figure plus Couvin qui lui, est maintenant à plein régime de croisière. Puis, il y a les modifications pour la SWL, le crédit social, la SOWAER, la SOFIPOLE, pour une raison très simple : la SOFIPOLE étant requalifiée, elle n'a plus beaucoup d'intérêt à notre estime. Puis, il y a la Fonction publique et enfin, la charge de la dette.

Alors, nous en arrivons à des économies. Quand on parlait des 56 millions d'euros – parce que, souvent, les journalistes nous demandent ce que sont les crédits facultatifs. Je vous ai mis une liste. Ce sont, par exemple, des frais d'études et d'expertises de relations publiques, pour 6,1 millions d'euros, c'est la prime pour la réhabilitation au logement, la prime pour les investissements PME, le Plan I-communes, le domaine sociosanitaire, les plans communaux de mobilité, le développement durable de l'espace rural, les PIP en sport. Ce sont donc toutes des dépenses sur lesquelles le ministre peut dire « oui » ou « non ». Vous voyez qu'il y en a quand même une liste.

Pour l'essentiel, lorsqu'on parle de crédits d'études et de communication, c'est la part la plus faible, puisque, derrière tous ces millions, il y a une réalité économique des emplois, des entreprises, des bureaux d'étude qui en bénéficient.

J'en viens aux dépenses nouvelles, puisqu'il y en a aussi.

Ce sont les coûts que nous avons eus du parlement : plus 1,5 million d'euros, c'est le service social du SPW : 384 000 euros, c'est l'Office Wallon des Déchets : 10 millions. Rappelez-vous, c'est toute la discussion que nous avons eue avec M. Borsus où je lui avais dit que cela commençait à monter en puissance. M. Henry obtient donc les moyens pour liquider aux différentes intercommunales. Il y a encore le Cahier des charges type qui a un peu de retard et puis il y a la guerre 14-18 pour laquelle nous avons provisionné 800 000 euros afin de participer à l'effort de reconnaissance décidé par le Fédéral et par les autres gouvernements de ce pays. Enfin, il y a 20 millions d'euros prévus pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ceci nous amène à l'initial 2013, à être au rendez-vous, comme cela a été décidé, à l'évolution des recettes, pour faire bref. Je ne vais pas m'y attarder trop longuement.

Puis, vous avez le solde, ce qui me paraît le plus important. Vous voyez que là, nous sommes tip-top au rendez-vous du gouvernement.

Il est vrai que nous n'avons pas amélioré par rapport au Fédéral, mais rappelez-vous ce que je vous ai dit : on a une marge prudentielle de 242 millions d'euros. Là aussi, nous pourrions, en fin d'exercice, arriver quand même - c'est mon vœu - à améliorer notre propre solde par rapport à l'attente du Fédéral.

J'en viens, j'imagine, pour votre plus grand bonheur, à la conclusion de l'équilibre au redressement pour bien démontrer que les objectifs sont atteints.

La Wallonie a respecté la trajectoire fixée avec le Fédéral. Elle poursuit indiscutablement son retour à l'équilibre.

L'année 2013, comme 2012, est marquée par le signe de la prudence par différents choix. Nous avons gardé nos dépenses prioritaires et nous avons privilégié l'économie à la recette, cela me paraît totalement évident, tandis que le Plan Marshall et les co-financements européens continuent.

Tout cela donne quoi ? Je ne voudrais pas que l'opposition si talentueusement représentée vienne nous dire : « C'est de l'autosatisfaction, Monsieur Antoine. C'est vous qui vous cotez ».

J'ai retiré un tableau, et j'en remercie la Cour des comptes, preuve encore de l'intérêt de son analyse. J'ai voulu attirer l'attention parce que c'est pour moi, le tableau le plus significatif de tout le rapport de la cour. Du reste, parce que c'est ce tableau qui détermine la contribution de solidarité nationale, à la réserve près qu'il faut encore connaître les derniers chiffres de population, on est d'accord. Que nous dit la cour ? Regardez depuis le Plan Marshall 2007, c'est-à-dire N+1, et depuis le Plan Marshall 2.vert - à une exception près, mais la tendance est quasiment constante - nous nous rapprochons de la moyenne de l'IPP.

Pourquoi ce tableau est-il le plus important ? Parce que c'est sur base de cet IPP qu'à l'avenir, toutes nos compétences seront financées.

Dans la course de redressement de la Wallonie que nous avons engagée, s'il y a un baromètre à regarder, c'est celui-là. C'est la déclaration moyenne à l'impôt des personnes physiques, d'un Flamand, d'un Wallon, d'un Bruxellois, par rapport à la moyenne nationale. Indubitablement, la Wallonie est sur la bonne voie. Ce n'est pas votre serviteur qui le dit, c'est la Cour des comptes.

Par contre, chers amis, regardez Bruxelles, qui en 1989 avait un écart positif de 16-17 en plus que la moyenne nationale. Oublions 1989 et prenons 2007 avec -9,36. Aujourd'hui, Bruxelles est à -17,88. Ce qui veut donc dire que, pour bien l'apprécier, la trajectoire wallonne est manifestement vertueuse. Elle tente de retrouver l'équilibre. Ce n'est pas terminé. Je sais bien, on peut aller plus vite, c'est sûr, mais la trajectoire est la bonne. À l'inverse, vous constatez que nos amis Flamands ont déjà été en meilleure forme avec évidemment une progression beaucoup plus positive par rapport à la moyenne nationale.

Si je regarde les revenus, ce sont là les chiffres du SPF-Économie fédéral. J'ai cru lire que son titulaire était un ministre expérimenté. Que nous dit-on ? Que l'évolution sur la décennie montre que la Wallonie a vu ses revenus par habitant augmenter plus fortement et plus rapidement que tous ceux des autres régions, ce qui est aussi un élément important. Vous voyez qu'au niveau de l'imposition par habitant, cela conforte évidemment le tableau de la Cour des comptes. Il n'y a pas de secret de différence entre les uns et les autres.

Autre indication fondamentale : l'intervention de solidarité. Il s'agit de ce que l'on donne aux régions les plus pauvres - pardonnez-moi de le dire comme cela.

Venons-en au chômage. Si j'avais pu - mais je ne vais pas vous accabler - prendre l'évolution du chômage dans les pays qui nous entourent, nous aurions eu une toute autre vision. Ici, à un mois d'écart, nous sommes même en recul de 2 %. Par souci de la plus grande transparence, si je fais un an d'écart, je suis à + 0,6 %. Relevons quand même qu'on doit faire mieux. Nous avons un chômage important, mais nous avons pu résister, me semble-t-il, à la crise de manière évidente. Si je le prends à quatre ans, avant crise et après crise, la Wallonie a baissé de 4 % et la Flandre a augmenté de 1 %.

J'en arrive alors aux recettes communales. C'est important parce que cela fait partie de l'entité 2. Si les communes se portent bien, c'est tout bénéfice pour nous, mais c'est tout bénéfice pour le Fédéral.

Vous voyez que tout à l'heure, je vous parlais de nos 0,50 de recettes. Voici ici le rapport Belfius - à nouveau, ce n'est pas votre serviteur – dans lequel on voit que les communes, en moyenne, en Wallonie, ont vu leurs recettes évoluer de 4,3 %, plus qu'à Bruxelles, plus qu'en Flandre. Cela, c'est bien la traduction de ce que je vous indiquais tout à l'heure du redressement du revenu des habitants, c'est l'IPP et l'additionnel que les communes perçoivent, mais c'est aussi le Fonds des communes en la matière et les différents mécanismes de subventionnement. On voit que les recettes fiscales, c'est la conséquence de ce que je viens de vous indiquer, augmentent plus en Wallonie qu'en Flandre.

Et puis, je vous ai mis une dernière diapositive, c'est le nombre de communes en déficit. Cela n'a rien à voir avec les couleurs politiques, rassurez-vous. La Wallonie, c'est bleu, Bruxelles, c'est rouge et la Flandre, c'est vert. Vous constatez que la Wallonie a indiscutablement moins, en 2012 - et l'on voit l'évolution - de communes en déficit qu'à Bruxelles où là, malheureusement, l'escalier va vers le haut. Idem pour la Flandre. Pour la Flandre, c'est d'autant plus significatif, chers collègues, que la Flandre a organisé un remboursement anticipé de la dette de 100 euros par habitant. Donc, c'est en tenant compte de ces éléments-là.

Au passage, rendons hommage à la qualité des gestionnaires des différentes communes wallonnes parce que cela démontre vraiment que nos communes s'améliorent. Tant mieux, tout cela sera tout bénéfice lorsqu'on va agréger l'entité 2.

Voilà, Madame la Présidente. J'ai conscience d'avoir été long, mais tout à l'heure on se plaignait peut-être d'un manque d'informations dans l'exposé général, de ne pas toujours bien comprendre la réalité des chiffres. Cela peut arriver. Bien sûr, je me tiens avec les collaborateurs à la disposition de tous les parlementaires. Nous avons voulu nous inscrire dans un contexte environnemental européen, belge, avec tous les chiffres qui conditionnent bien sûr la présentation des dépenses et des recettes pour les deux années.

Observations de la Cour des comptes – Exposés de Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes et de M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, je vais essayer d'être très bref puisque M. le Ministre a déjà dit beaucoup de choses sur les chiffres. Je pense qu'il est inutile de répéter ce que M. le Ministre a si brillamment dit.

Je ferai peut-être un petit commentaire sur l'ajustement qui n'est pas directement dans le rapport de la cour, mais que m'inspire M. le Ministre, c'est au sujet

de la diminution des moyens de paiement en faveur des pouvoirs locaux visant à compenser la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier de 41,5 millions d'euros. M. le Ministre a dit qu'il n'y aurait pas de dépenses en 2012 pour la Région wallonne, mais qu'il y aurait par contre une recette pour les communes. C'est la preuve que les critères d'imputation ne sont pas encore les mêmes et cela posera problème au moment de la consolidation des comptes qui n'est évidemment pas pour tout de suite, pour vous dire que les règles budgétaires ne sont actuellement pas les mêmes pour tout le monde, ce qui parfois pose problème quand on veut faire des études économiques plus poussées.

Ce sera mon seul commentaire pour l'ajustement.

Pour ce qui concerne le budget initial, je voudrais quand même revenir sur un point important. C'est la première année, en 2013, que le budget est confectionné selon les dispositions du décret du 15 décembre 2011, portant organisation de la comptabilité des services du Gouvernement wallon. C'était un budget très important, qui changeait d'ailleurs, ceci dit en passant, les règles de transmission des documents. Il était question que les documents devaient être transmis au parlement pour la mi-novembre, ce qui n'a pas tout à fait été le cas. Lorsqu'on dit que c'est transmis d'office à la Cour des comptes, je ne veux pas ouvrir de polémique et je reconnais que le cabinet travaille en concertation avec la cour et que nous avons les recettes bien avant les dépenses. Il n'empêche que nous avons eu ce qu'on appelle maintenant les exposés particuliers et les dispositifs grâce au parlement, de façon relativement tardive, ce qui nous a mis dans une certaine difficulté pour faire le travail d'analyse du budget initial 2013.

Je voudrais aussi ajouter que figure dans le dispositif, un article 166 qui suspend pour l'année 2013, une série de dispositions du décret relatif à la comptabilité générale. C'est quand même important. Cela signifie que la région n'est pas en état actuellement de présenter un bilan et un compte de résultat. Il n'est pas question non plus de certification par la Cour des comptes puisqu'on a d'ailleurs supprimé le terme « certification » et qu'effectivement on ne certifie pas un budget, mais on certifie un compte. Voilà ce que je voulais ajouter.

J'ajouterai aussi que pour les organismes d'intérêt public, il était prévu que le Parlement wallon voterait un décret qui appliquerait les dispositions de la loi du 16 mai 2003 portant disposition générale aux organismes wallons, que ce décret n'existe toujours pas et que, par défaut, la loi du 16 mars 1954 s'applique, ce qui entraîne certaines implications quant aux modalités de consolidation des comptes.

En recettes, il y a également un changement très important, c'est que désormais, l'estimation de recettes se fait sur la base des droits constatés et non plus sur base des perceptions, sauf pour les recettes au coûtant, et il n'est pas toujours évident, à la lecture des exposés particuliers, et notamment celui du ministre du Budget, que cette règle a bien été observée. Se pose notamment le problème des droits qui seront perçus en 2013, mais constatés une année antérieure.

Pour ce qui concerne les recettes, les comparaisons avec les années antérieures seront donc très délicates à faire.

Voilà ce que je voulais ajouter principalement et mettre en relief.

Pour ce qui concerne les autres remarques, les chiffres que le ministre a présentés sont évidemment tout à fait exacts. Je demande éventuellement aux membres de la commission d'examiner les commentaires particuliers qui sont plus développés en recettes qu'en dépenses étant bien entendu qu'en dépenses, les commentaires de le cour sont assez laconiques vu le peu de temps que nous avons eu pour les examiner.

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, ce que je voulais dire, sans être trop long.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Voici à nouveau l'aspect très synthétique – et je l'en remercie - de M. Duchêne. Tout ce qu'il a dit est rigoureusement exact. Nous avions annoncé, pour le décret WBFin, la suspension d'un certain nombre de dispositifs. Cela n'est dès lors pas propre à la région ou à la communauté. D'autres niveaux de pouvoir de ce pays ont dû s'adapter à la nouvelle législation, mais nous avons fait le choix non plus de la retarder pour la totalité, mais de l'adopter en suspendant un certain nombre de dispositifs notamment, car il faudra – et vous le savez – implémenter un tout nouveau système informatique qui sera d'ailleurs relativement coûteux, mais ô combien nécessaire.

Deuxièmement, je vous confirme bien qu'il y a un décret WBFin *bis* qui est en préparation pour les OIP avec une petite nuance, si je peux me permettre, mais, Monsieur Duchêne, je vous invite à la valider ou non, c'est que la loi de 1954 fait quand même un certain nombre de garanties puisque ces organismes avaient des bilans, des réviseurs d'entreprise, et cætera. On a donc là, une matérialité du bilan et des comptes qui est largement supérieure à celle que nous ne pouvions avoir. La situation est donc moins critique, me semble-t-il, et largement moins critique qu'elle ne l'était pour le SPW, en la matière.

Troisièmement, à propos de la comparaison, je peux vous comprendre. Il est vrai que rien que sur le vocabulaire, on trouve encore, çà et là, des crédits

d'ordonnancement. Le propos est encore utilisé. Chacun doit donc faire l'évolution en la matière, mais notre Direction générale du Budget avait fait un travail relativement détaillé - peut-être pourrions-nous le voir sur le sujet - et qui tendait à affirmer qu'en termes de droits constatés, cela n'aurait pas de grande influence pour la région.

Je pense donc que là, c'est un travail très technique, mais je lance l'invitation à la cour pour rencontrer nos services et M. Mosset. Je pense que là, le travail a été bien mené pour valider les chiffres.

Troisièmement, il est vrai que – et je vous remercie d'avoir bien voulu reconnaître que nous tentons d'avoir la meilleure relation avec la cour et d'être à livres ouverts – pour les dépenses, nous avons transmis celles-ci en même temps que le parlement. Non seulement les tableaux budgétaires ont été transmis, mais également les programmes justificatifs.

(Réaction de M. Jeholet)

On peut peut-être se voir en aparté, car M. Dubois, qui vient de votre maison, me dit que ça a été fait, mais bref.

M. Jeholet (MR). - Quand même, la Cour des comptes qui est spécialisée pour examiner ce genre d'informations, ces budgets, ces chiffres... Imaginez alors les parlementaires que nous sommes ! Si la Cour des comptes, tout à fait justement, le dit, cela confirme, Monsieur le Ministre ce que je disais d'emblée dans cette commission.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, vous avez donné...

M. Jeholet (MR). - Un instant, je termine. Quand je vous dis que les exposés étaient d'une rare indulgence, vous avez donné toute une série d'informations. Alors, envoyez-nous votre *Power Point* avant avec l'exposé général et les chiffres. Je trouve que ce n'est pas travailler sereinement, Monsieur le Ministre.

J'insiste sur le fait que la remarque de la Cour des comptes est tout à fait pertinente et si la Cour des comptes fait la remarque, imaginez ce que cela représente pour les parlementaires que nous sommes !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Très clairement, nous prendrons l'angle avec la cour pour qu'à l'avenir, le partage d'informations que je souhaite le plus transparent possible, le soit complètement.

À mon niveau, les instructions ont été données. Vous aviez évoqué dans votre intervention, Monsieur Jeholet, l'exposé général qui fait toute une synthèse de ce que l'on peut trouver dans les tableaux budgétaires et les PJ. Vous aviez donc l'essentiel.

Rappelons quand même que nous sommes en commission aujourd'hui, que nous le serons encore mercredi et que le vote final, en séance publique, n'aura lieu que d'ici 15 jours. Il y a donc matière à discussion. C'est pour cela que nous sommes là. Nous ne sommes pas là simplement pour nous envoyer des chiffres, mais pour essayer de les comprendre et de les cerner.

Dernièrement, je voudrais que vous ayez un tout petit peu de mansuétude ou de considération. C'est vrai, vous dites que le gouvernement avait tranché, mais nous avons catégorisé nos dépenses et elles évoluent selon des rythmes et des coefficients différents, mais il appartient à chaque ministre – prenons par exemple la catégorie des dépenses non obligatoires – de fixer l'objectif par ministre et l'on dit : « Pour le ministre Nollet, autant d'objectifs ; pour le ministre Di Antonio, autant d'objectifs ». Ce n'est pas un travail simple. C'est en cela que je veux partager avec la cour au moins nos difficultés à l'interne, c'est que le budget, lui, collecte les différents départements ministériels. Moi-même, j'ai donc en amont des informations qui ne m'arrivent pas sinon, je vous les donnerais tout de suite. Je n'ai pas intérêt à vous les cacher. Il faut donc que chaque ministre – et vous voyez quand même l'importance des efforts – identifie à l'euro près, les objectifs d'économie, et une fois qu'ils nous les communiquent, nous devons, nous, les valider en disant : « Nous sommes d'accord. Le montant est bien atteint, ou là, vous avez substitué une économie à une autre. Le gouvernement doit se prononcer à nouveau ». Cela prend donc du temps.

Je comprends votre difficulté d'analyse, mais sincèrement, Monsieur Jeholet, d'autres ont fait le choix d'un douzième provisoire. Je veux le dire et je pense que M. Furlan l'a dit au niveau du gouvernement que le gouvernement se tenait à votre disposition entre Noël et Nouvel An, auquel cas, personne n'aurait pu contester les délais. Nous étions prêts à le faire, mais personne ne le souhaite pour des raisons évidentes liées notamment à nos familles respectives.

Ce que je veux dire par là, c'est que, convenez-en, Monsieur Jeholet, et je vois d'ailleurs que le Fédéral est dans la même difficulté aujourd'hui, c'est la ventilation des objectifs d'efforts. Cela n'est pas simple. Si l'analyse ne l'est peut-être pas, pardonnez-moi, mais l'exercice est plus difficile que l'analyse, car nous devons être au rendez-vous des objectifs que nous avons tenus.

Voilà ce qui explique cela, Madame la Présidente, mais je tiens à dire qu'il y a une volonté totale de transparence du cabinet, que nous nous tenons toujours à la disposition. Lorsqu'il y a des relations avec Mme Raimarckers, elle nous a posé des questions tout à fait pertinentes et parfois même, des corrections qui se sont imposées, ce qui explique que le gouvernement a dû redélibérer. Ceci, c'est grâce à des remarques qui n'apparaissent plus formellement dans le document de la cour, mais qui est un travail ô combien précieux et fondamental et je tenais à les remercier car cela nous a

permis, nous, par rapport à des collègues, d'identifier les difficultés.

Il y a donc le travail officiel de la cour qui est important, qui est consacré par ce rapport, et puis je le dis aux parlementaires, on ne le mesure pas suffisamment; le travail officieux de la cour est au moins aussi précieux pour nous que la publication du rapport.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte concernant à la fois le deuxième feuilleton d'ajustement 2012 et le budget initial 2013 et cède la parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci, Madame la Présidente. J'en reviens encore sur la forme et l'exposé général.

Je regrette, Monsieur le Ministre, mais l'exposé est d'une rare indigence. Or, comment voulez-vous que les parlementaires que nous sommes apprécient le budget et tous les chiffres que vous donnez, si l'exposé général n'est pas ce document essentiel pour le parlementaire qui permet de comprendre toute une série de paramètres économiques par rapport à toute une série d'éléments d'actualité ? Comment voulez-vous, Monsieur le Ministre, qu'on puisse apprécier la politique de votre gouvernement à travers votre budget ? Or, c'est quand même de cela qu'il s'agit ! Il y a toute une série de chiffres, mais c'est quand même la politique du gouvernement.

J'ai l'impression qu'on est face à un gouvernement et à un ministre plutôt comptables que stratèges. Je suis désolé, mais c'est le constat, Monsieur le Ministre, que l'on fait. Votre exposé donne l'impression qu'on est à Disney Wallonia et qu'on va devoir mettre des militaires aux frontières avant qu'on ne soit envahi tant la situation wallonne est magnifique et belle. À travers des chiffres, à travers des tableaux, vous allez chercher le tableau qui vous convient, au moment qui vous convient, le chiffre qui vous convient, à travers Belfius, mais le rapport Belfius il ne vaut rien quand on l'évoque parfois.

Vous allez dire, c'est votre rôle. Mais le rôle d'un gouvernement c'est aussi de porter certaines réformes et de donner certaines explications. Madame la Présidente, et j'insiste, à travers les documents que nous avons, nous n'avons pas pu apprécier le budget annuel comme nous aurions dû le faire, comme nous devons le faire. Je demande en Conférence des présidents que vous rappeliez, à nouveau, d'une part les délais, mais aussi la nécessité d'avoir des documents qui nous permettent de faire notre travail de parlementaires et donc, d'apprécier le budget.

C'est vrai qu'il y aura peut-être des commissions thématiques, et heureusement, chacun son travail, mais ici, en commission des Finances et du Budget, on pourrait quand même apprécier l'ensemble des chiffres de la Région wallonne.

Quand vous dites - et je vois toute une série de chiffres - que vous êtes prudent et sérieux, c'est une façon de voir les choses, mais on ne peut pas non plus nous bassiner d'un côté qu'il faut redresser la Wallonie, qu'il faut de vraies réformes pour redresser la Wallonie, et nous parler d'un plan Horizon 2022. Le plan Horizon 2022, j'espère qu'on y travaille déjà dans les réformes entamées par le gouvernement. Or, quand vous dites, en conclusion, que le gouvernement fait des choix prioritaires, non il ne fait pas des choix prioritaires, c'est à nouveau un saupoudrage de mesures dans les recettes et dans les dépenses. Il n'y a rien d'ambitieux dans votre budget. C'est essentiellement la critique que l'on peut faire.

La deuxième critique que l'on peut faire, c'est que vous parlez de l'équilibre. Je vais y revenir, à un moment donné, et l'on ne va pas refaire tout le débat de la dette. Mais ma deuxième préoccupation, Monsieur le Ministre, c'est évidemment tout le débat sur la dette cachée.

Vous savez qu'au niveau européen, la seule dette qui existe, c'est le niveau de la dette brute consolidée et donc tout le débat que nous avons sur le périmètre des finances wallonnes. Je ne veux pas refaire le débat que nous avons eu au niveau de la dette, il y a un mois d'ici, mais comment voulez-vous mener une politique ambitieuse et des réformes structurelles ? Quand on nous dit que le plan Horizon 2022, c'est d'abord un travail, j'ai l'impression que c'est un travail théorique, on aborde très peu le financement. Or, soyons réalistes et ne nous mentons pas à nous-mêmes, si l'on veut des réformes et un véritable plan Horizon 2022, il faut le lier au financement possible. Il y va aussi des générations futures. Là, Monsieur le Ministre, on est toujours dans le flou par rapport à la réelle dette wallonne, par rapport aux proportions qu'ont prises les financements alternatifs. On ne va pas avoir, à nouveau, le débat sur les financements alternatifs, mais cela me semble essentiel. Nous restons bien évidemment sur notre faim par rapport à cela. Vous parlez sans cesse de l'équilibre. J'ai essayé de lire entre les lignes de ce que vous avez dit par rapport au pacte de stabilité.

Si je comprends bien, et vous l'avez déjà dit une fois en commission, le gouvernement n'a pas été très heureux quand notre premier ministre a présenté les objectifs au niveau européen, que ce soient les objectifs du Fédéral, mais aussi des entités fédérées. J'ai bien écouté. Vous parlez d'avril 2012, les entités fédérées ont pris acte. Cela signifie-t-il, Monsieur le Ministre du Budget ? Cela veut dire que vous n'étiez pas d'accord avec ce qu'a défendu M. Di Rupo au niveau européen ? Que vous contestez les chiffres ? Pourtant, j'ai bien noté que vous avez pris acte.

Vous parlez des objectifs du gouvernement, du Comité de monitorage fédéral, de loyauté fédérale. Ce sont vos objectifs ! On sait qu'il n'y a pas de Comité de monitorage régional. C'est donc en fait le Comité de monitorage fédéral qui a repris vos chiffres. Confirmez-vous qu'ils ont repris vos chiffres.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Si je peux me permettre, nos chiffres de l'entité 2 viennent de l'entité 1 pour arriver à l'entité consolidée de la... Donc, lorsque le Comité de monitorage fixe les objectifs de l'entité 1, il en tient compte, il valide ceux de l'entité 2. Sinon, vous pensez bien, nous aurions un conflit.

On a une tension déjà sur les compétences usurpées. S'il y en avait sur la trajectoire, vous pensez bien, et notamment dans votre formation politique, qu'il y aurait eu des voix pour s'élever en demandant ce que c'est que ces farfelus de la région ? Cela n'a pas été le cas ! La seule contestation, et j'ai relu avec bonheur, ce week-end, la prise de position d'un éminent ministre au fédéral, renvoie aux seules compétences usurpées. Je n'ai pas lu « mais nous sommes très inquiets de voir le comportement des régions et communautés », ce n'est pas le cas ! Nous avons un foyer de discussions compétences usurpées, créances, et partage de recettes, c'est tout. Pour le reste, vous devriez vous en réjouir, me semble-t-il, pour la Wallonie et pour celles et ceux que vous soutenez au Fédéral. Nous sommes au rendez-vous.

M. Jeholet (MR). - Vous avez déjà parlé beaucoup, je peux encore parler beaucoup. Vous reconnaissez donc ce que je vous ai dit lors d'une précédente commission. Vous dites que le Comité de monitorage reprend implicitement vos chiffres. Donc, ce sont vos chiffres. Ce sont les chiffres du gouvernement, mais c'est important, nous aurons évidemment des échéances concernant le pacte de stabilité et nous aurons l'occasion d'en débattre. Mais je comprends qu'à un moment donné, le ministre du Budget veut taper du poing sur la table par rapport au fédéral et par rapport au 1er ministre. J'ai vu aussi qu'il parlait de la note Di Rupo et donc je vois que là, il y a un peu un combat qui s'annonce entre le ministre du budget wallon et le Premier ministre Fédéral. Mais soyons clairs, peu importe la composition du Gouvernement fédéral par rapport aux créances wallonnes, par rapport aux compétences. Je pense que vous avez le soutien de l'ensemble de la commission. Allez-y, allez vous défendre au Fédéral et si eux ne font rien, prenez l'initiative. Demandez à M. Demotte que votre gouvernement prenne l'initiative s'il y a des créances wallonnes. On n'avait pas cela dans l'exposé général, mais je vois la note Di Rupo et d'autres créances, allez-y ! Si vous avez un bon dossier, n'hésitez pas ! Vous avez le soutien de la Commission et du groupe MR, il faut y aller ! Je défends les intérêts wallons.

(*Réaction de M. le Ministre Antoine)*

Notez-le, allez-y, vous avez un dossier en béton. Ne tardez plus ! Franchement, ici, vous avez un soutien fort et massif, donc, allez-y !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Cela change ma vie.

M. Jeholet (MR). - Évidemment ! Il faut y aller !

(*Réaction de M. le Ministre Antoine)*

Elle se dégage déjà d'elle-même, mais ce n'est pas grave.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Monsieur le Ministre, par rapport aux recettes, vous avez un peu parlé de la taxe sur l'eau et renvoyé cela auprès du ministre Henry qui va faire une réforme. Lui, déjà à deux reprises, a augmenté l'eau, cet élément basic, essentiel et de première nécessité. Cependant, concernant l'écomalus, là, je n'ai rien entendu, il n'y a pas de changement. J'aimerais avoir les chiffres. Vous n'avez pas donné beaucoup de chiffres par rapport à cela et il y a une série de questions qui peuvent se poser.

Concernant les taxes sur les bingos, quand vous annoncez cela, vous savez que cela va toucher le secteur HORECA directement, secteur qui est déjà en difficulté. On n'évoquera pas l'interdiction de tabac qui, pour certains, a entrainé certaines conséquences. Cependant, vous aviez évoqué plusieurs fois qu'une étude avait été menée au niveau bruxellois. Peut-on avoir cette étude ? Oui, il s'agit d'une étude sur la mesure qui a été prise à Bruxelles, étude sur les retombées.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme la Présidente. - Il y a encore d'autres intervenants, je vous propose de conclure.

M. Jeholet (MR). - L'enjeu est important par rapport à cette taxation sur les jeux de hasard des cafés, Monsieur le Ministre. Il est vrai que l'on peut aborder cette thématique sur le volet des assuétudes et c'est vrai qu'il y a évidemment à redire, mais je dis que, par rapport à un secteur aujourd'hui en difficulté, je pense qu'il serait bien d'en savoir plus.

Par rapport à la dotation IPP, vous l'avez abordée également, pour 2013, en prévision d'une éventuelle dégradation de la croissance, on note une DO12.02 qui prévoit une provision de 45,6 millions d'euros dont, si on en croit votre exposé, 13,25 millions d'euros seraient destinés à se couvrir d'une baisse de la croissance, comme vous l'avez expliqué, et 19,9 millions d'euros pour se couvrir également d'une diminution de la croissance. Pourquoi deux montants sont-ils évoqués dans le budget ? Y en a-t-il un pour les impôts régionaux et un pour la dotation IPP ?

On a déjà souvent posé cette question. Monsieur le Ministre, où en est-on sur la mise en place du Conseil supérieur des Finances et de la fiscalité wallonne ? Il semble que le budget 2013 ait supprimé les crédits de fonctionnement prévus. Cela veut-il dire que le projet est abandonné ?

Concernant les droits d'enregistrement, pouvez-vous préciser si les derniers chiffres disponibles confirment les prévisions et si la provision conjoncturelle intègre des moyens permettant de faire face à un retournement éventuel du marché ?

Concernant – j'y reviens – la taxe écomalus, les recettes prévues diffèrent de celles estimées par le SPF Finances à hauteur de 33 millions d'euros, tant pour le 2012 ajusté, que pour le 2013 initial. Au vu des réalisations de 2011, plus ou moins 33 millions d'euros de moins qu'anticipé, il est indispensable que vous nous fournissiez les hypothèses retenues lui permettant d'aboutir à son estimation des recettes supplémentaires. Surtout, pouvez-vous nous rassurer sur l'évolution des rapports entre la DIV, le SPF Finances et la Région wallonne ? Où en est-on au niveau de la récupération de l'arriéré ? Combien de véhicules mis en circulation en 2012 sont concernés à ce jour par l'écomalus ? Enfin, comment est estimée la recette ? Est-il possible de percevoir 33 millions d'euros, tant en 2012, qu'en 2013 ?

Concernant la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, je vous ai interrogé par rapport à cela, sur l'inquiétude du secteur HORECA, et je redemande cette étude qui avait été faite.

Concernant la taxe téléredevance, Monsieur le Ministre, il y a une remarque de la Cour des comptes par rapport à cette recette. Il y a un solde de 3,7 millions d'euros qui doit venir de l'apurement des droits constatés au cours d'exercices antérieurs et, au 19 novembre 2012, ces derniers s'élevaient à 125 millions d'euros. Qu'advient-il de ... ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

J'ai lu la cour. Quelles sont vos intentions ? C'est cela que je demande.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Jeholet (MR). - Chacun son rôle.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme la Présidente. - Poursuivez, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Voilà, à ce stade, mes premières questions concernant les recettes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, chers collègues, je serai relativement bref, suivant le bon exemple de notre invité de la Cour des comptes, M. Duchêne. J'émettrai simplement quelques réflexions.

La première, j'étais très attentif à la réflexion du ministre sur le fait que l'écart du produit moyen de l'IPP en Région wallonne se réduisait par rapport à la moyenne nationale et à la Flandre. Cela est sûrement vrai, mais lorsque l'on voit les chiffres, l'écart de la Région wallonne par rapport à la moyenne nationale était, en 2007, de -14,92 et l'on est maintenant à -11,46. C'est évidemment, une amélioration. Cependant, malheureusement, nous sommes à -11,46. Il reste donc un écart. Il est vrai que les Flamands sont peut-être un peu moins riches qu'ils ne l'étaient et, nous, un peu plus riches, mais la situation peut varier. Quand je vois les prévisions à l'IPP pour 2013, elles sont un peu meilleures, nous dit-on, qu'en 2012. De plus, 2012, si l'on suit les chiffres, a été un peu moins bonne que 2011. On ne peut, en tout cas, jamais deviner à l'avance ce que vont être les recettes.

Pourquoi ? Parce que l'État peut, parfois, avoir une certaine tendance à retarder l'enregistrement des recettes sur un exercice suivant. Il est très curieux de constater, par exemple, au niveau des additionnels à l'impôt des personnes physiques, des écarts d'une année à l'autre qui sont parfois surprenants au niveau des versements mensuels, et donc sur les bilans annuels qui sont faits par le SPF Finances au profit des communes.

Cela veut dire que l'enrôlement de l'impôt des personnes physiques est un enrôlement qui dépend d'une administration dont on sait, au Fédéral, qu'elle n'est pas très heureuse, que la réduction des effectifs y a été – et c'est établi – la plus importante de toutes les réductions des effectifs au niveau de la Fonction publique fédérale. Cela a-t-il, en clair, eu un effet négatif ou non sur la perception de l'impôt au niveau national, et donc avec le retour pour les régions. C'est une question que l'on peut se poser. C'est la même remarque pour le précompte immobilier.

Prenons le cas, par exemple, du précompte immobilier. Forcément, l'État s'en occupe puisque, dans la partie 1 de la déclaration au code 1100.2, 5 et 6 et j'en passe, il y a une conséquence pour l'impôt d'État au niveau des revenus immobiliers, mais retenons que, le précompte immobilier, c'est essentiellement un impôt qui est perçu pour les régions, pour les provinces et les communes.

Que constate-t-on ? Depuis 15 ans, il y a une réduction plus importante encore proportionnellement des effectifs dans l'administration chargée d'établir les revenus cadastraux sur base desquels sont établies bien entendu les cotisations à l'impôt immobilier que chaque citoyen ou entreprise doit payer et là, vous avez la part de la région qui est de 1,25 et puis vous avez les additionnels communaux et provinciaux.

Pour vous dire aussi mon inquiétude, avez-vous la certitude que l'État ristourne bien tout ce qu'il doit vous ristourner au travers d'additionnels, par exemple ? Je n'en suis pas du tout convaincu.

C'est tellement vrai qu'il y a un procès qui sera appelé à faire jurisprudence et qui sera plaidé en septembre de l'année prochaine devant la Cour d'appel de Liège. Une ville, que je ne citerai pas, a assigné le SPF Finances à l'effet de s'assurer que les additionnels à l'IPP qui étaient ristournés à la commune étaient bien ce qui devait être ristourné. Le Tribunal de première instance de Namur, dans sa grande sagesse bien légendaire et propre aux Namurois, dans un jugement dont personne n'a parlé – c'est très bien parce que la justice aime travailler de façon feutrée – a considéré qu'il y avait lieu de désigner un expert chargé de vérifier si, pour les années concernées, tout ce qui devait être ristourné l'avait bien été.

Il y a de l'État, évidemment appel. Le calendrier de procédure a été fixé et ce sera, je crois, le 13 septembre – vous me pardonnerez si je me trompe d'un jour – en 2013, dans moins d'un an, que ce dossier sera plaidé. La Cour d'appel de Liège, qui est merveilleusement compétente, – je peux le dire parce qu'il m'arrive de plaider devant elle et c'est toujours un ravissement que d'aller plaider devant des magistrats aussi talentueux – confirmera j'espère, ce jugement historique pour les communes.

S'il est confirmé, et s'il apparaît que les communes, les régions peut-être, au travers du précompte immobilier, n'ont pas leur dû, où est passé l'argent ? Comme dirait mon grand-père : « Où sont passés les cors ? ». Il y a quand même un vrai problème qui se pose. D'autant plus, en l'espèce, que l'expert qui a commencé sa mission dans ce procès qui sera historique, je l'espère, en fonction d'un arrêt favorable de la cour, signale que le ministère des Finances a perdu tous les dossiers. C'est assez extravagant. Comment voulez-vous mener une mission d'expertise pour s'assurer que l'on vous donne bien ce que l'on doit vous donner si les documents ont disparu ?

Je ne critique personne, mais je dois constater que vous êtes très tributaire, en tant que ministre régional du Budget, de ce que fait un autre niveau de pouvoir qui a toujours considéré que l'on devait considérer que ce qui nous était versé, c'était l'Evangile, incontestable et qu'il n'y avait même pas l'ombre d'une suspicion qu'il soit possible d'entretenir au nom de la vie privée des contribuables, qu'il faut évidemment préserver. On ne veut pas connaître l'identité des contribuables. Ce n'était pas là le but. Il s'agissait de savoir si tout a bien été ristourné.

J'ai peur pour l'avenir, d'un retournement de tendance économique. L'avenir pour 2013 et 2014 sera, que vous le vouliez ou non, un budget. Quand on établit un budget en 2012 pour 2013, ce n'est jamais qu'une prévision de recettes et de dépenses. On peut être rattrapé par les chiffres ensuite. Les Flamands ne pensaient pas, il y a six mois, que Ford Genk allait disparaître, avec les conséquences dramatiques. On parle de 12 000 emplois. ArcelorMittal à Liège, c'est quand même une situation un peu catastrophique. Il y a également maintenant la situation de La Louvière. On s'aperçoit que des industries traditionnelles disparaissent de façon presque définitive dans certains cas, définitive parfois ou ont un ballon d'oxygène qui leur permet de survivre dans le meilleur des cas, comme si ce type d'activité économique était, à terme, définitivement supposé faire partie de l'histoire économique de la Wallonie.

Imaginer qu'on puisse avoir demain une économie et de l'emploi basés uniquement sur une société de services, c'est un leurre. Il faut réindustrialiser la Wallonie et il faut le faire beaucoup plus vite. La seule solution sera une réindustrialisation dans d'autres types d'entreprises et d'industries que celles qui, malheureusement, ont fait leur temps et qui vont, au fil du temps, s'écrouler, tout en essayant de les garantir et de les maintenir en vie le plus longtemps possible, bien entendu, mais en préparant, par la recherche et le développement, les emplois de demain qui seront la prospérité de la Wallonie.

André Brahic, l'astrophysicien français qui a découvert certains des anneaux de Saturne, a publié, en campagne électorale lorsqu'il y avait l'élection présidentielle française, un ouvrage sur le fait que l'on n'accordait pas, en Europe, en France disait-il, mais cela valait aussi pour les autres pays du continent, suffisamment d'attention à la recherche scientifique et à la recherche et développement. Il signalait que dans ce secteur, par rapport aux Japonais, aux Américains et aux autres pays émergents, la France – le mal français est aussi un mal belge et un mal wallon – n'accordait pas assez d'attention à ce qui sera, demain, la création de l'emploi futur. Ainsi, il citait toutes les grandes inventions faites depuis 40 ans dans le monde, aucune en Europe. Toutes ont été créées ailleurs. C'est quand même extrêmement inquiétant pour l'avenir.

Je peux être optimiste ou pessimiste. C'est le problème de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Certains sont pessimistes et se diront « cela n'ira jamais plus » alors que d'autres diront « ça va aller ». Moi, je suis plutôt enclin à l'optimisme de la raison. Cependant, reconnaissons malgré tout que les budgets sont tributaires de l'activité économique. Fort heureusement, le Gouvernement fédéral a maintenu l'indexation des salaires. S'il n'y avait pas d'indexation des salaires, les recettes fiscales seraient réduites. Cela présente un inconvénient pour la compétitivité des entreprises, c'est un débat, tout le monde peut avoir son opinion là-dessus. Là, c'est un bon point de l'avoir maintenu pour l'instant.

Il y a aussi la compétitivité de nos entreprises. Je

vois le moral des patrons et, pour l'instant, cela me fait très peur, il n'est pas au beau fixe. J'entends des gens se plaindre d'avoir un carnet de commandes qui se rétrécit dans certains secteurs qui, jusqu'à présent, avaient été quand même relativement épargnés ou préservés.

Espérons donc que la Wallonie soit une Wallonie qui gagne des parts de marché à l'exportation et qui puisse assurer une production qui s'écoule, parce que produire sans écouler ne sert à rien. Il y a donc quand même des vérités économiques auxquelles on doit être attentif.

Soyons aussi en mesure de gagner les emplois qui peuvent venir en Wallonie. Vous savez, ce n'est pas simple. Cela ne relève pas de la compétence de la Commission du budget, ni de votre compétence, mais pour avoir des permis essentiels sur des dossiers essentiels, c'est un parcours du combattant. Voyez ce qui arrive avec le dossier DAR! Certains seront contents, d'autres mécontents.

Quand on a ce type de frein permanent, ...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, mais vous avez entendu la décision de justice qui est celle qu'elle est. Vous la connaissez comme moi.

Cela veut dire qu'il est maintenant extrêmement difficile, en Wallonie, de faire passer un projet d'envergure. Reconnaissons que l'aéroport de Charleroi-Gosselies est un succès vraiment remarquable. Serait-il encore possible de faire un aéroport à Gosselies ? C'est un peu cela ma question. Ma crainte pour la Wallonie, c'est que l'on est figé par des interdits, par une complexité absolument incroyable sur le plan administratif. Cela ne facilite pas les choses.

Les décideurs économiques, les investisseurs, ceux qui apporteront l'emploi et la richesse demain, ont besoin de voir clair. Ils ont besoin d'être rassurés, ils ont besoin d'avoir un discours porteur pour l'avenir et qu'on leur simplifie la vie au lieu de la compliquer.

Tout le monde dit : « C'est vrai », mais pour le faire, c'est quand même un peu plus compliqué.

Prenons un exemple, j'ai ainsi connu le cas d'une entreprise qui polluait un peu. Un fonctionnaire a voulu mettre les scellées sur une entreprise qui produisait des lasagnes, parce qu'il y avait un peu trop de denrées alimentaires qui s'étaient échappées dans la Meuse, là où les pêcheurs savaient que se trouvait la pêche miraculeuse digne de récits bibliques ou anciens. Heureusement, le ministre Henry, dans sa grande sagesse et saisi sur recours, a cassé cette décision de l'administration. De tels exemples, je pourrais vous en citer des dizaines. C'est agaçant.

Votre budget est fait en fonction des politiques menées partout en Wallonie. Vous avez fait les efforts qu'il fallait et on ne peut que vous en féliciter, mais soyons quand même inquiets pour l'avenir. Personne n'est capable de dire ce que sera la situation économique internationale en 2013. Personne ne sait ce qu'elle va être. J'entends des prévisionnistes dire une chose, et les autres son contraire. Si vous voyiez les *Chief Economist*, comme M. de Callataÿ, il nous dit des choses que j'apprécie beaucoup, c'est un homme éminent qui, sincèrement, a ma confiance. Cependant, on peut en lire d'autres ailleurs, qui disent exactement le contraire. Au niveau international, vous avez certaines sommités et lauréats du Prix Nobel d'économie qui publient une analyse dans la presse française ou dans la presse économique internationale, et qui sont contredits par un autre Prix Nobel d'économie. C'est après que l'on connaît les résultats.

Je ne voudrais pas être à votre place, mais vous avez été choisi pour y être. Vous devez donc assumer cette mission extrêmement périlleuse : faire des exercices budgétaires qui sont contredits par les événements, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, tantôt en bien, tantôt en mal. C'est le lot des politiques. On pense qu'ils ont tout à dire, on leur demande de tout faire et, finalement, malheureusement, – je ne dis pas qu'ils sont des eunuques ou des impuissants, je n'irais pas jusque-là, il faut garder raison –, mais la marge de manoeuvre du politique...

(Réaction sur les bancs)

Notez que des eunuques avaient une utilité à la Cour de Chine. Cela est une autre paire de manches. Je vais arrêter, car je crois que l'on est en train de dériver. On a encore, ce soir, des choses très sérieuses à faire les uns et les autres en d'autres lieux.

Je voulais dire par là que je souhaite à ce budget une bonne route. Je souhaite que votre optimisme soit récompensé par la dure réalité qui nous attend jusqu'au 31 décembre 2013. De plus, je peux vous dire que, à notre niveau, on préfère mener une politique de rigueur comme vous l'avez menée avec le gouvernement plutôt qu'une politique d'austérité qui a des effets négatifs sur l'emploi, sur l'économie. On le voit avec la situation de la Grèce et celle d'autres pays. Restons vigilants !

Peut-être aussi faudra-t-il un jour que l'on invite dans un gouvernement une sorte de petit sous-secrétaire d'État à la durée de vie extrêmement courte dans le temps – parce qu'il se fera détesté s'il n'était en place que pour trois mois – pour lutter contre tous les gaspillages. Je ne vais pas en citer ici parce que j'en mettrais certains de mauvaise humeur, mais croire qu'il n'y a pas de gaspillage... Vous me donnez les pleins pouvoirs pendant un mois, je vous trouve 50 millions d'euros en supprimant tous les gaspillages qui existent encore. Je ne vais en citer qu'un et je m'arrêterai là. On a mis en place le Plan Natura 2000. On a créé une structure qui est là, pour servir de « go between » entre les administrations communales et le SPW en charge de Natura 2000. Comme si les municipalistes étaient des

sortes de demeurés qui ne comprennent pas ce que l'administration leur dit et qu'il faille un intermédiaire bien éclairé pour permettre de faciliter les choses.

Des exemples comme cela, il y en a des dizaines à la dizaine. Cette plaisanterie coûte 300.000 euros par an. À un moment donné, il faudra quand même – même si l'on a fait des économies dans certaines dépenses primaires et autres – que l'on ait le courage de considérer qu'il n'y a pas de vache sacrée. Les vaches sacrées sont le problème de l'Inde, mais, de grâce, qu'il n'y en ait pas chez nous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, quelques mots à ce sujet. Je remercie le ministre pour son exposé et, bien sûr, la Cour des comptes pour ses observations orales concises, mais aussi ses observations écrites que nous avons pu lire dans les jours qui précèdent.

Nous sommes donc dans un contexte difficile, c'est peu de le dire, avec une visibilité extrêmement faible, et le conclave était sans doute, une épreuve encore plus difficile, même si les exercices précédents n'étaient pas simples, finalement, si l'on regarde les montants qu'il fallait considérer et les perspectives d'ensemble qui deviennent de plus en plus difficiles. Le contexte économique est chargé d'incertitude, je dirai même d'inquiétude lorsque les pertes d'emploi succèdent aux restructurations et lorsque l'on voit l'absence de perspective à l'échelle européenne.

Ce projet européen semble aujourd'hui bien malade et j'en suis désolé. Voir ainsi certains, non pas pratiquer la rigueur comme on essaye de le faire ici à notre échelle en Wallonie, mais forcer l'austérité encore plus difficile apparaît tout simplement comme suicidaire. L'absence de réaction par rapport à cette situation en place maintenant depuis plusieurs années et dans plusieurs pays européens est tout simplement incompréhensible.

Je reviens ici en Wallonie, puisque le gouvernement garde finalement le cap sur ses engagements de 2009, non sans difficulté, mais avec une certaine volonté. Je veux citer la poursuite des politiques de redéploiement et d'investissement pour l'avenir avec, singulièrement, le Plan Marshall 2.vert, l'Ecopack, les boues de dragage, toute une série de financements pour des projets durables pour la Wallonie qui ont été poursuivis, la solidarité au sens large avec l'AWIPH et les politiques sociales, mais aussi le fonds des communes, le travail pluriannuel au niveau du TEC, et enfin une rigueur sans accélération inutile par rapport à la perspective du retour à l'équilibre en veillant à ne casser aucune de nos politiques essentielles en Wallonie. Dans un contexte d'une certaine prudence. Ainsi, le gouvernement a bien fait de ne pas suivre la Banque nationale qui apparaît en l'espèce, assez peu crédible dans ses perspectives économiques pour 2013. De même, la provision d'une trentaine de millions qui fait forcément mal lorsque l'on est à la fin du conclave et que l'on doit encore trouver ces moyens-là. Cependant, en même temps, j'imagine qu'elle sera bien venue au moment où nous discuterons de l'ajustement.

Tout ceci est dit sans bonheur, si l'on prend en considération les efforts que cette rigueur représente, la situation difficile d'un certain nombre de ménages, de travailleurs, et le travail considérable que nous avons mené en matière d'emploi, de lutte contre la pauvreté ou d'environnement.

J'ai quelques observations à faire par rapport aux questions plus détaillées.

Premièrement, vous avez évoqué la solidarité importante entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le budget 2013. J'avais envie de vous demander de préciser, finalement, les éléments qui étaient de l'ordre du cash, du transfert. J'ai cru voir 20 millions en allocation spécifique, unique ou exceptionnelle. Ensuite, à côté de cela, y a-t-il autre chose en termes de capacité d'emprunt ? Y a-t-il des transferts complémentaires aux 20 millions pour avoir une vue d'ensemble sur cette solidarité ? Au passage, je fais une parenthèse comme mon collègue, M. Eerdekens, à propos des tableaux que vous avez mis en exergue et qui concernent les niveaux relatifs des revenus IPP des ménages en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre. En effet, il s'agit d'un tableau extrêmement intéressant. On voit une tendance de moyen terme intéressante pour la Wallonie. Pour ce qui concerne la dernière année, je pense que nous devons lire l'évolution positive de la Wallonie en regard aussi avec l'évolution dramatique pour Bruxelles. En effet, si l'évolution est très problématique à Bruxelles sur le long terme, elle s'accentue encore en 2013 et Bruxelles comptant quand même pour 10 % de la moyenne nationale, cela veut dire que le petit sursaut wallon pour 2012 est, en fait, davantage un sursaut relatif par rapport à une chute bruxelloise plus importante encore. D'ailleurs, le fait que la Flandre augmente sa part en 2012 montre bien que, là, nous avons une situation qui reste extrêmement serrée pour les Wallons et les Bruxellois dans leur ensemble.

Deuxième réflexion. La cour a évoqué la question des cavaliers budgétaires. Le ministre a raison de dire qu'en période de grand vent, il n'est pas évident, pour les mesures les plus récentes, d'avoir le temps de mener le parcours législatif dans son ensemble. En même temps, elle note aussi que plusieurs cavaliers étaient déjà présents dans le dispositif de 2012. J'ai donc envie de vous demander s'il ne serait pas utile, pour le contrôle parlementaire autant que pour la lisibilité de la législation, je pense aux citoyens, aux entreprises de reprendre dans ces éléments ceux qui sont appelés à durer et qui peuvent dès lors faire l'objet d'un dispositif législatif tout à fait habituel et ordinaire.

Troisièmement, vous avez parlé d'une provision pour la dette d'une vingtaine de millions, 18,8 millions. Je voudrais vous demander quelques précisions. Vous avez évoqué une chute du *rating* belge.

Est-ce une provision dans l'absolu et auquel cas à l'ajustement elle sera aussi bien utile par rapport à la manière dont le contexte aura évolué d'ici-là ou avez-vous des signaux quelconques quant à un risque qui serait plus grand que l'année dernière, par exemple, sur l'évolution des taux puisqu'aujourd'hui, et déjà depuis plusieurs mois, la situation s'est sensiblement améliorée ? Finalement, les prêteurs viennent vers notre pays et ses entités pour pouvoir placer leurs fonds, ceci n'étant pas tout à fait étranger aux considérations que j'évoquais tout à l'heure sur la situation européenne.

Pour ce qui concerne les sept millions d'euros pour une provision socio-économique de crise. Je m'interrogeais sur l'affectation précise. Vous avez évoqué les cellules de reconversion. Est-ce aussi direct ? Est-ce 7 millions d'euros pour les cellules de reconversion ou, en réalité, y a-t-il là une discussion qui n'est pas tout à fait finie et qui laisse une certaine liberté au gouvernement par rapport aux évènements que nous sommes appelés à rencontrer, que l'on constate déjà à plusieurs endroits en Wallonie ? C'est aussi le cas à Namur. On en discutera demain, en Commission de l'économie.

Vous avez fait le point sur la requalification. On connaît toutes les difficultés de la jurisprudence évolutive des instituts de contrôle en la matière. La cour note que le budget ne comporte néanmoins aucune provision pour couvrir le risque de requalification, contrairement à ce qui a été fait par le passé. Les principaux dossiers sont-ils maintenant très clairs ou avez-vous pris une attitude de requalification intégrale qui justifierait qu'il n'y a plus de provision à prévoir puisque la situation serait relativement limpide ?

Y a-t-il des acualités particulières ? Je pense notamment aux outils économiques, à la SRIW, et cætera, puisque l'on sait qu'il y avait une attention particulière des organes de contrôle à ce sujet.

La cour a évoqué le cadre législatif de nos travaux budgétaires, l'organisation du budget puis la question des OIP. Vous avez évoqué le travail en cours. Pouvez-vous préciser le délai à partir duquel nous aurons totalement basculés dans le nouveau cadre ? La cour a raison de mettre l'accent là-dessus, dès lors que c'est une balise importante pour le travail de contrôle qu'elle assume pour compte du parlement.

Ma dernière remarque en ce qui concerne le budget. On a évoqué la solidarité. Il y a une solidarité dont on n'a pas parlé, c'est la solidarité des usagers étrangers sur nos infrastructures routières. Nous ne pouvons une nouvelle fois que regretter le retard qui a été pris à cet égard-là. Un retard également vers une administration fiscale wallonne, puisque le dossier du basculement a aussi été reporté d'un an. Auriez-vous des éléments d'actualité pour ce qui concerne cette administration, cette politique et, dès lors, la possibilité pour nous d'avoir des recettes nouvelles pour la Wallonie? Cela me paraît tout à fait pertinent.

Enfin, à côté de ces remarques sur le budget, un mot sur les compétences dites usurpées ou plutôt les concepts usurpés. On connaît la discussion là-bas. Qu'il y ait des débats – pour reprendre la formule que vous avez utilisée – dans un parlement est une chose, encore est-il bien utile et opportun que l'on puisse débattre de beaucoup de choses. En même temps, cela exclut de notre point de vue toute initiative unilatérale. C'est le problème principal de ce dossier qui nous occupe depuis maintenant plus d'une année. Vous avez évoqué les créances certaines, vous avez évoqué la nouvelle rubrique des partages de recettes ouverte récemment, à nouveau de manière unilatérale, par l'État fédéral. N'y a-t-il pas une troisième rubrique à ajouter dans ce dialogue constructif, auquel vous appelez à ces sujets qui sont l'ensemble des discussions qui engagent nos pouvoirs locaux et qui dépendent de l'État fédéral et où l'Etat Fédéral prend des décisions ? Pensons aux zones de police, à la régression sociale en matière de dégressivité aux allocations de chômage qui va impacter les CPAS et qui, au bout du compte, se retrouve, d'une manière ou d'une autre, à charge de notre région. N'est-ce pas une rubrique supplémentaire à ajouter au cadre que vous avez tracé ?

Qu'une autorité politique arrête certaines politiques, c'est son choix. Une majorité décide, une opposition conteste, c'est tout à fait légitime. Ce qui pose problème, c'est lorsqu'une autorité politique arrête des politiques en laissant penser que c'est quelqu'un d'autre qui est en fait responsable. C'est le point de départ de ce dossier. Là où cela devient tout à fait irresponsable, c'est lorsque des secteurs sont finalement trimballés d'une année à l'autre sans trop savoir ce qui les attend. Nous sommes aujourd'hui en décembre et certains – certains travailleurs, certaines organisations, certaines ASBL, certaines administrations – ne savent pas comment ils vivront d'ici 28 jours. C'est relativement inquiétant. Qu'une discussion s'ouvre est une chose. En même temps, on ne change pas la répartition des compétences dans ce pays par des actes unilatéraux. Qu'un dialogue s'ouvre est une chose, nous verrons à quoi il peut aboutir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - Excusez-moi, Madame la Présidente, je pensais qu'il allait y avoir une intervention de notre collègue cdH, c'est la raison pour laquelle j'attendais mon tour.

J'ai une demande d'explication plutôt institutionnelle, Monsieur le Ministre. Vous avez montré, au cours de votre exposé, à quel point les

décisions européennes influent aussi sur notre budget 2013. Ce sera davantage le cas dans les années à venir : le *Six Packs*, le *Two Packs*, la règle d'or, et cætera. Je ne conteste pas vos propos. Ce que j'aimerais savoir, c'est s'il existe un lieu de rencontre, soit entre notre région ou les régions et le pouvoir européen, la Commission européenne, soit entre les régions ou les ministre régionaux que vous êtes et notre Gouvernement fédéral. Où avez-vous la possibilité, pour le dire plus directement, de faire entendre la voix de la Wallonie dans ce concert européen ? C'est une question qui m'interpelle pour des raisons institutionnelles. Ce que vient de dire notre collègue Ecolo, M. Hazée, en disant que des décisions sont prises à d'autres niveaux, et cætera, on peut reprendre le même raisonnement pour le niveau européen. Je sais que l'Union européen ne reconnaît que les États-nations comme interlocuteurs, seulement cela paraît un peu court. À partir du moment où ce sont les régions qui ont en charge les compétences fort importantes, notamment en Wallonie pour le redressement économique et social de la Région wallonne. Je voudrais savoir si cela existe.

Par ailleurs, j'ai été très heureux d'entendre M. Eerdekens - c'était brillant comme intervention - je dois quand même bien dire, Monsieur le Ministre, qu'il était heureux que M. Eerdekens précise de temps à autre qu'il allait soutenir votre budget parce qu'à certains moments, c'était un peu sur le fil, pas d'anticipation des dépenses inutiles qu'il était possible d'identifier, absence de perspectives. Mais il a dit qu'il allait soutenir votre budget.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Il n'y a pas de problème.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, je vais essayer, sous votre vigilante attention, de répondre à la totalité des questions. Je réaffirme ma volonté d'être le plus respectueux possible du parlement et le plus transparent, malgré les difficultés des uns et des autres.

M. Jeholet a commencé par dire : « Vous êtes comptable plutôt que stratège ». Ma foi, c'est une appréciation qui me convient, parce que la stratégie ne relève pas du seul ministre du budget, c'est une stratégie du gouvernement. Tant mieux si vous m'accordez le titre de comptable, c'est que je peux m'acquitter de ma tâche qui est celle de présenter progressivement des budgets, dépenses et recettes qui se rapprochent de l'équilibre. C'est la modeste mais parfois ingrate tâche que l'on ma confiée. Par contre, le gouvernement a un comportement stratège. Nous nous sommes dotés, à deux reprises, d'un plan : le Plan Marshall 1 et le Plan Marshall 2.vert. Au passage, Monsieur Jeholet, vous serez d'accord avec moi pour dire que nous avons confié sa gestion à des chefs d'entreprise et la coordination à un chef d'entreprise flamand, que nous y avons ajouté, quoi de plus normal, un sixième pôle, la chimie verte, qui est particulièrement prometteuse, et que nous avons une démarche particulièrement proactive au niveau des cofinancements européens. Oui, nous avons donc une stratégie. Nous sommes d'ailleurs jugés et appréciés par rapport à cela. Je ne dois pas vous dire les appréciations flatteuses qui nous reviennent. Je n'ai pas l'habitude de lire très souvent des appréciations aussi positives que celle que la KUL nous a réservées, en disant : « Cette fois-ci, les Wallons ont une stratégie de développement ».

Pardonnez-moi et n'y voyez aucun reproche, je n'en ai pas entendu d'autre.

On peut m'indiquer que dans ce plan il faudrait accentuer certains éléments ou en ralentir d'autres. Cela, c'est l'exercice de la confrontation démocratique. J'en suis preneur. Dans la contrainte du moment, vous admettrez avec moi que tout « plus » doit être matché par un « moins », sinon nous ne sommes pas au rendez-vous de l'objectif.

Vous dites : « Je ne vois de l'horizon 2022. » Soyons clairs. L'Union wallonne des entreprises nous a fixé rendez-vous en 2020, M. le Ministre-Président, en 2022 et nous nous sommes appuyés pour ce faire sur un certain nombre de contributions, me semble-t-il, des meilleurs scientifiques du monde francophone. Ce monde scientifique va nous rendre leur analyse, leurs recommandations, leurs suggestions début de l'année prochaine. Nous n'aurions donc pas pu maintenant, en novembre, dire et supputer quelle sera l'analyse qu'elles nous réserveront aux suggestions exprimées par ces scientifiques dont l'objectif est : « Comment faire pour préparer la Wallonie à vivre et à appréhender les transferts de compétences dont on sait, Monsieur Jeholet, qu'elles ne seront pas complètement financées ».

Nous ne sommes pas là dans la même temporalité. Nous vivons avec le Plan Marshall, avec l'objectif d'équilibre en 2015 et avec nos choix prioritaires. Vous évoquez, vous, 2022 avec un rythme très différents, avec des budgets qui seront fondamentalement revus puisque, si je prends par exemple le budget de l'emploi qui m'intéresse, notre budget de l'emploi va exploser du fait des nouvelles compétences, mais s'il explosera, il ne sera pas pour autant dument financé, loin s'en faut.

Donc, l'objectif de 2022 n'a rien à voir avec celui que nous nous sommes assignés, ce qui ne veut pas dire, Monsieur Jeholet, que ce gouvernement attendrait les recommandations des académiques et n'anticiperait pas un certain nombre de réformes fondamentales.

Je note trois éléments. Nous venons de décider avec M. le Ministre Marcourt d'une meilleure coordination et cohérence de l'intervention des outils financiers économiques. Nous avons créé autour de ces outils un comité stratégique qui est l'expression de ces trois outils pour mettre fin à toute forme de concurrence dans leur chef, s'appuyant sur deux conseils, l'un réservé à la branche syndicale, l'autre à la branche patronale.

Voilà une manière efficace d'organiser notre intervention publique dans l'économie, c'est bien de cela qu'il s'agit, en ayant en plus ce réflexe, c'est ce que j'ai souhaité, c'est là où j'ai mis le pas dans la porte, d'avoir dorénavant dans ces outils un comité technique commun quant à la gestion de ce qu'on appelle les codes 8, c'est-à-dire les octrois de crédits et les prises de participation.

La deuxième réforme importante est un peu passée inaperçue du fait de l'actualité croisée ce vendredi, c'est la création d'une agence dans l'entreprise où vous allez avoir la fusion de l'ASE, l'AST et cette agence de l'entreprise va gérer les primes à l'emploi, c'était mon souhait, et tout le dispositif Air bag, et peut-être même davantage. Nous allons avoir enfin et personnellement j'en rêvais depuis longtemps, une seule adresse pour les entreprises. Nous sommes en train de rechercher dans les différents départements ministériels ce que nous pourrions transférer en plus, y compris par exemple en matière d'urbanisme à cette agence de l'entreprise pour qu'elle soit le partenaire facilitateur, guichet unique de l'entreprise en Wallonie.

C'est aussi Walltech, cette volonté de gouvernement à l'initiative de son ministre de la recherche, de concentrer un certain nombre de centres de recherche, on a dit maximum dix, et d'avoir une véritable coordination pour dégager les meilleures synergies entre ces centres de recherche.

La réforme que j'espérais depuis longtemps, c'est la réforme des aides à l'emploi. Nous devions la notifier pour fin de cette année pour l'Union européenne et on a fait le choix de la plus parfaite simplicité. Ce sont 10 000 euros avec un bonus, deux fois 2 500 au maximum, s'il s'agit de travailleurs de moins de 30 ans, de plus de 50 ans ou des chômeurs qui après six mois d'accompagnement individualisé clôturé n'ont encore rien trouvé, considérés comme éloignés du travail, ou encore pour les premier, deuxième et troisième emplois des indépendants. Au passage, nous sommes parfaitement en phase avec le dispositif fédéral, exonération de charges au fédéral, augmentation des primes à l'emploi au niveau régional. C'est une réforme essentielle. Nous y avons même ajouté la capacité pour les entreprises qui ont besoin de collaborateurs pointus, notamment pour la définition de produits pour conquérir de nouveaux marchés, de pouvoir même bénéficier d'une aide.

Voilà une réforme très simple qui correspond à une des premières attentes exprimées par les académiques de 2022 qui est de privilégier l'emploi marchand.

Nous sommes au rendez-vous sur ces quatre points, la recherche, la simplification pour les entreprises, les aides à l'emploi et les outils financiers. Cela n'est pas dans le budget parce que tout n'est pas budget. Ce que M. Eerdekens a dit est vrai, il n'y a pas que le budget. Il y a aussi une démarche normative. Il y a un état d'esprit. À titre personnel, Mme la Présidente m'a déjà souvent entendu, l'autocréation d'emploi que nous n'avions jamais travaillée en Wallonie et qui devra amener un certain nombre d'entre nous à devenir indépendants et à créer son entreprise.

Voilà des changements qui sont déjà en perspective de l'horizon 2022.

Trois, vous nous dites « Saupoudrage ».

Franchement, en termes de dépenses prioritaires, l'examen que je vous ai soumis est d'une limpidité. Qu'avons-nous privilégié ? Plan Marshall et cofinancements européens. C'est notre redressement. Rien que le Plan Marshall représente 77 millions de plus.

Deux, c'est le Fonds des communes. Cela paraît évident. Je vous ai montré les tableaux depuis 2010.

Trois, l'AWIPH qui est un secteur difficile et pour lequel nous voulions maintenir une croissance prioritaire ainsi que l'avait plaidé Mme Tillieux. Nous sommes au rendez-vous.

Quatre, les APE, il y en a dans vos communes, dans la Commune de Herve comme ailleurs, comme dans le milieu socio-culturel. Nous avons voulu leur donner non seulement l'indexation et la dérive barémique.

Cela, ce sont nos priorités. Je ne vous ai pas cité d'autres priorités du gouvernement. Maintenant, il peut y en avoir l'une ou l'autre de certains ministres concernés. C'est vrai que vous avez une liste très touffue, très détaillée d'économie et qui touche un grand nombre de secteurs concernés.

La sélectivité est au rendez-vous, que ce soit sur les économies et sur les dépenses nouvelles,.

C'est vrai qu'il y a des efforts à demander. C'est vrai qu'il y aura des domaines qui seront peut-être en contestation. C'est vrai que le Parlement wallon a fait un effort considérable dont nous devrons, et je le dis publiquement, tenir compte en 2014 pour que tous les engagements que le parlement devra tenir compte et devra enregistrer soient assurés. C'est la volonté du gouvernement.

À l'inverse, nous considérons que dans le Parlement de la Communauté, nous ne disposions pas de tous les éléments, il y avait des réserves qu'on ne nous avait pas communiquées. Nous avons voulu rééquilibrer les uns

par rapport aux autres.

Le débat de la dette cachée, vous me le direz jusqu'en 2014. Cela, je pense que lorsque vous me voyez, c'est : « Je vous salue TV-redevance et je vous remercie dette cachée. »

(Réaction de M. Jeholet)

Vous ne m'en voudrez pas, mais je ne vais pas refaire le plaidoyer, je dis simplement que je constate qu'un grand nombre d'entre nous, y compris dans votre formation politique, en sont demandeurs, très clairement et c'est nécessaire pour adapter nos infrastructures à un certain nombre de réalités, je pense, démographique - de vieillissement - ou encore l'accueil de l'enfance ou le monde hospitalier ou sportif. C'est contrôlé. C'est tellement contrôlé que nous pouvons maintenant monitoré les contributions que nous leur versons.

À partir du moment où certaines communes ont renoncé à leur projet, l'ont différé, l'ont reporté, l'ont revu à la baisse, ce sont des hypothèses, croyez-moi, qui existent, cela nous permet bien sûr de faire des économies, cela va sans dire, en la matière.

M. Jeholet (MR) - Madame la Présidente, comme j'ai déjà demandé très souvent d'avoir vraiment un tableau, et vous me dites maintenant qu'il y a un monitoring du financement alternatif, peut-on en disposer ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vous réponds, chaque ministre est évidemment responsable de ses départements. En ce qui me concerne, vous le savez, je vous ai déjà taquiné là-dessus, M. Crucke est devant vous, comme d'habitude, M. Crucke m'a demandé des comptes complets que je lui ai donné.

Donc, si vous aviez l'amabilité de lui demander....

M. Jeholet (MR). - Par rapport à vos compétences ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Bien sûr, bien sûr. Et le connaissant, il ne manquera pas de vous les transmettre.

M. Jeholet (MR). - En tant que ministre du budget, et spécialiste du PowerPoint, ce serait quand même plus facile. Je suppose que votre cabinet a tous les tableaux et toutes les listes. Je l'ai déjà souvent demandé. Nous sommes dans cette commission, je trouve normal que par rapport à un document que j'ai demandé depuis longtemps - et pas par rapport uniquement aux compétences du ministre, mais par rapport à toutes les compétences des ministres - que le ministre mette à notre disposition ces tableaux concernant le financement alternatif, ils existent. Le monitorage, Madame la Présidente, je demande que l'on acte et je réclame ces tableaux, tous ces tableaux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - D'accord. Puis-je quand même vous dire deux éléments ? D'abord chaque ministre est un ordonnateur primaire pour ses compétences, donc je dois bien vous renvoyer chez chacun d'entre eux et pour le reste, vous qui êtes un lecteur attentif de la Cour des comptes, vous aurez remarqué que celle-ci avait fait un tableau particulièrement pertinent dans le cadre de la préfiguration. Voilà.

Voilà deux documents tout à fait disponibles. Il suffit de les demander.

M. Jeholet (MR). - Envoyez-nous tous ces tableaux. S'agit-il d'une demande farfelue, Madame la Présidente ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, non, mais j'imagine que tous les collègues de votre groupe le demanderont à chacun de mes collègues.

M. Jeholet (MR). - Expliquez-moi pourquoi, Madame la Présidente, par rapport à ces tableaux, on doit demander à tous les collègues ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Parce qu'ils sont ordonnateurs primaires chacun pour ce qui les concerne.

M. Jeholet (MR). - Mais enfin ! C'est cela la transparence, version Antoine !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Chacun appréciera....

Vous avez demandé quel était notre sentiment par rapport à M. Elio Di Rupo, sur le programme de stabilité, vous m'avez demandé : « Heureux ou malheureux ? ». Je ne dois être ni l'un ni l'autre. Une prise d'acte c'est un constat du document qui a été transféré à l'Union Européenne. J'ajouterai – et cela me comble d'aise – que le Premier Ministre qui est quand même le premier parmi nous, a considéré que nous étions au rendez-vous et que les chiffres des régions communautaires l'agréaient parfaitement. Moi, quand le Premier Ministre parle, cela me suffit. Mais je ne manquerai pas de lui transmettre vos inquiétudes à ce propos-là.

Et pour ce qui est du Comité de monitoring, là je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Vous dites : « Le Comité de monitoring a acté votre trajectoire ». Imaginons même que vous ayez raison, il l'a actée, donc il ne l'a pas validée, mais alors reconnaissez avec moi que nous faisons mieux que ce qu'il a acté. Cela, c'est clair. On est à 190 millions d'euros de mieux.

Puisque nous sommes 190 millions d'euros de

mieux, il n'a pas pu acter un élément sur lequel nous ne sommes pas en concordance, nous faisons 190 millions d'euros de mieux. Donc je ne sais pas comment il a acté, pour cela vous pouvez demander à des collègues du Fédéral d'interpeller les ministres responsables, mais tout ce que je peux vous affirmer sans détours, c'est que sur base du document sur lequel le Fédéral a travaillé, pour ses compétences, pour l'entité I donc et pour l'entité II, nous faisons 190 millions d'euros de mieux.

Je vais traduire autrement : cela va donc permettre au Fédéral, s'il le souhaite, d'emprunter à notre place pour ses propres services. C'est indiscutable. Vous ne pouvez pas dire que nous nous sommes mis à la faute, que nous avons repoussé et que nous avons contesté. Je vis en permanence à l'intérieur des chiffres que le Fédéral nous donne sur le sujet.

Alors, vous me demandez la réforme sur l'eau. Je ne voudrais pas à nouveau faire le travail à la place d'un autre, tout ce que je peux dire c'est que M. Henry est déjà bien avancé dans la modification. Je crois même savoir qu'il dispose d'un avant-projet de décret. Vous ne nous en voudrez pas que l'on en débatte d'abord au gouvernement avant de vous le transmettre, mais connaissant son intérêt sur la question et il ne s'en est pas caché puisque dans le PJ qui accompagne les tableaux budgétaires de l'eau, il l'annonce - on ne peut pas dire qu'il fait cela sournoisement - il dit : « *Urbi et orbi* » et pour paraphraser quelqu'un d'autre : « Je fais une réforme de la fiscalité de l'eau ». Elle lui revient à nouveau comme pour l'autre question tout à l'heure. Je vous demande de l'interroger, c'est à lui de dire ce qu'il peut vous dire, sachant qu'il y a un devoir de réserve bien sûr, lié à la collégialité gouvernementale. M. Lebrun l'a vécu par le passé, il pourra mieux la commenter que moi encore.

Vous m'interrogez, sur les écobonus et les écomalus. C'est assez simple sur les écomalus, en fait le Fédéral a toujours intégré dans le chiffre qu'il nous transfère de la taxe de mise en circulation, 10 millions d'euros du premier impact écomalus auquel nous ajoutons 33 millions d'euros ce qui fait que le rapport de l'écomalus – et ainsi vous aurez la réponse complète – dans les prévisions que nous partageons avec le Fédéral, est de 43 millions d'euros.

Mais à nouveau, chacun est libre. Vous pouvez parfaitement acheter une voiture de moins de 145 grammes, pas de souci. Vous l'achetez de moins de 155 grammes, vous payez 100 euros. Maintenant si vous êtes un passionné et que vous souhaitez acheter le Hummer le plus puissant et plus ancien, vous serez à 2 500 euros.

Voilà la grille et elle n'a pas été changée entre 2012 et 2013.

Vous me demandez s'il y a un aléa possible. Oui, bien sûr, pour la raison notamment que M. Eerdekens évoquait, c'est le comportement de nos concitoyens. Qui va acheter des voitures, neuves ou d'occasion ? On a constaté un double mouvement et soyons-en quand même fiers pour la Région wallonne. C'est qu'il y a davantage de voitures nouvelles que d'occasion et davantage de voitures propres que plus polluantes.

Nous sommes aujourd'hui, Monsieur Jeholet, grâce à cette politique, la région qui dispose du taux moyen d'émission de CO_2 la plus favorable, bien avant Bruxelles et bien avant la Flandre. Au passage, on voit aussi un changement dans le comportement de nos concitoyens où les véhicules sont plus compacts, moins consommateurs d'énergie et donc produisent moins d'émission de CO_2.

J'imagine – tout à l'heure vous reprochiez de n'être que des comptables, que vous seriez aussi stratèges pour l'environnement - que cette nouvelle vous réjouira pour les émissions de CO_2.

Vous m'avez interrogé quant aux appareils de divertissement. En fait, vous êtes le deuxième libéral à m'en parler parce que M. Kubla, j'ai découvert sa passion pour le bingo - je l'ignorais - et pour les nombreuses tavernes de Waterloo, m'a-t-il dit, qu'il avait fréquentées. Je l'imaginais dans d'autres endroits, plus avec la crosse et le parcours avec un certain nombre de handicaps, mais non, l'homme cachait bien son jeu, c'est le bingo qu'il aime. Alors, rappelons qu'il y a plusieurs catégories d'appareils automatiques de divertissement, depuis le A, B, C, D et E et que nous évoquons uniquement ici la catégorie A c'est-à-dire le bingo, le *one-ball* et les appareils assimilés.

Quelle est la situation à Bruxelles et quelle est la situation en Flandre ? Je rappelle qu'en Wallonie l'objectif est de le porter de 1 805,80 euros à 3 000 euros, là où en Flandre il est de 3 570 euros et à Bruxelles de 4 460euros.

Puis-je faire remarquer à l'honorable membre – c'est ainsi que mes collaborateurs parlent de vous, vous voyez que c'est très bien – que la Flandre, tenez-vous bien, a aménagé sa modification à 3 570 euros en 1991. Il y a donc 20 ans que les bingos flamands coûtent infiniment plus cher que les bingos wallons. Donc pendant 20 ans, notre secteur a été sousimposé, si j'ose dire, par rapport à la Flandre : en 1991, 3 570 euros. Pourquoi ? Parce qu'auparavant la compétence était fédérale, en 1981, et nous étions à un montant identique.

Bruxelles a connu plusieurs changements, ce qui n'est pas notre cas. Bruxelles est passé en 1996 à 1 785 euros, en 2002 à 3 570 euros. Cela fait 10 ans. Donc la Flandre l'a fait il y a 20 ans et Bruxelles, il y a 10 ans.

M. Jeholet (MR). - Quand vous dites: « Ce n'est pas notre cas »; c'est la deuxième fois que vous le faites.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Attendez, je

vais y venir. Ne soyez pas impatient, il ne faut pas toujours devancer les plaisirs, ils sont d'autant plus savoureux quand ils viennent à point nommé. Et Bruxelles l'a porté en 2012 à 4 460 euros. Donc je le dis parce que je ne cherche pas du tout la controverse avec celles et ceux qui sont visés, à vrai dire c'est quelques sociétés très concentrées, mais ce que j'ai lu dans la presse était pour le moins partiel. On voit bien qu'il y a une très grande différence.

Deuxième élément que M. Jeholet n'a pas cité - cela m'étonne de sa part parce qu'il a travaillé dans ce département et donc, il a une expertise que je ne lui contesterai pas - cette taxe, Monsieur Jeholet, est déductible à l'impôt des...

M. Jeholet (MR). - Vous n'avez pas bien compris mon approche. C'est l'approche du secteur HORECA et de l'emploi. Je pense avoir été clair à ce propos.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Cela veut donc dire que cette taxe est déductible à l'ISOC, et donc cela relativise largement le propos inquiétant de M. Jeholet. Ceci dit, il nous parle de l'HORECA. J'ai lu beaucoup de littérature. On sait qu'il y a l'interdiction de tabac, il l'a lui-même citée. Je ne vais évidemment pas contester ce que le Fédéral vient de décider, avec un certain nombre d'augmentations considérables d'accises, qui vont toucher la matière première d'une taverne parce que, dans une taverne, ce n'est pas d'abord des bingos, on y va pour boire ou manger. Je connais quelques tavernes, peut-être que je n'en fréquente pas assez, c'est possible, M. Kubla a une plus longue expérience que moi, certes, mais on trouve parfois un bingo, deux bingos. Mais c'est essentiellement dans les salles de jeu qu'on en trouve un grand nombre, dans quelques groupes constitués.

Vous avez raison, nous avons fait une première augmentation, M. Jeholet, qui visait simplement à corriger l'absence d'indexation que nous n'avions jamais exercée depuis 1996. Je relève que depuis lors, c'est pratiquement 30 %. Donc, le secteur ne peut pas nous quereller, ni sur l'inflation, ni sur notre taux, qui ont été pratiqués depuis bien plus longtemps en Flandre et à Bruxelles, que nous ne l'avons décidé. Et pour les sociétés concernées, l'indexation est déductible fiscalement.

Pour le secteur, il s'agit donc d'une augmentation. On va le dire pour les tavernes - c'est la réponse que je préparais à Serge Kubla, pour toutes ses tavernes de Waterloo - c'est cent euros par mois. Cela veut donc dire, à 22 jours ouvrables, mais il est possible que les tavernes soient ouvertes trente jours sur trente, mais j'ai pris 22 jours, cela fait donc en moyenne 4,5 euros par jour. Et si je vais plus loin, cela fait 50 centimes par heure d'exploitation. Or, pour jouer au bingo, je me suis fait confirmer la chose par des joueurs, on joue moins d'une heure, beaucoup moins d'une heure. Donc, si maintenant M. Jeholet, vous voulez arracher les tentures, pour 50 centimes de l'heure dans les tavernes, avouez que par rapport à des décisions prises par ailleurs, c'est quand même relativement limité.

M. Jeholet (MR). - Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il n'y a que deux ou trois sociétés concernées. Cinquante centimes, et vous estimez dix mille euros.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, dix millions d'euros.

Si cela avait été dix mille euros, je ne pense pas que....

M. Jeholet (MR). - Mais comment faites-vous, alors ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Parce que nous avons bien sûr le registre de tous les appareils qui sont aujourd'hui présents en Wallonie. Donc, clairement, et je le dis par rapport à l'offensive que vous voulez mener...

M. Jeholet (MR). - Mais non, j'essaie de comprendre...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - M. Jeholet se plaint de cinquante centimes par heure, et j'ajoute, et je le prends pour moi, nous avons quand même intérêt à lutter contre les assuétudes parce que je connais des personnes, j'en ai déjà vu dans les tavernes, qui restent des heures pour espérer gagner au bingo. Ceux-là, nous voulons les protéger et j'imagine que M. Jeholet aussi en la matière.

Monsieur Jeholet, je comprends que vous deviez le faire ; vous être le *costkiller* en matière de recettes. Je vais vous donner très peu de choses sur votre barbecue. Avouez qu'avec les dividendes de BCA, vous n'allez rien savoir dire. L'eau, il y a un phénomène européen. Et je viens avec les bingos. Heureusement que je vous ai offert ce jeu-là, sans quoi vous n'aviez rien à dire sur les recettes ! Sauf bien sûr, je vous salue, téléredevance, et comment vais-je dire, Dieu merci d'être cachée parce que pour le reste, il n'y a rien de neuf...

(Réaction de M. Jeholet)

C'est le même exercice, pardonnez-moi, M. Jeholet, je vous reconnais une constante, mais les certificats verts, ce n'est pas M. Henry, ne vous trompez pas. Ce n'est pas toujours M. Henry. L'homme est généreux dans ses réponses, mais pas toujours M. Henry.

(Rumeurs)

En ce qui concerne la dotation IPP, vous m'avez interrogé sur la constitution, le découplage de la

provision. Elle correspond à une provision générale pour la Région wallonne et pour la Communauté française. C'est ce qui fait l'addition des montants que vous avez repris, plus la contribution pension que nous avons hâte à payer. Nous avions prévu près de quarante millions en 2012. Figurez-vous que personne ne nous l'a réclamée. Personne puisque l'arrêté royal n'a pas été pris en temps utile.

C'est un peu cela qui est curieux. On parle de compétences usurpées, et quand nous voulons payer, que l'argent est là, que nous écrivons, le Fédéral nous dit: « Qu'il a oublié l'arrêté royal ».

Mais rassurez-vous, ce sera une bonne nouvelle, je le dis pour la Cour des comptes, dans l'estimation de la non-consommation de crédits, comme nous n'avons pas réaffecté cette cotisation, elle viendra évidemment gonfler d'autant la non-consommation en 2012 puisque nous n'avons pas versé les 40 millions, ce qui veut donc dire qu'on aurait pu les dépenser. Le Fédéral va pouvoir les dépenser et, au passage, notre estimation de la non-consommation et donc des difficultés que l'on pourrait encore avoir avec l'ICN, n'en sera que gonflée de la même manière.

Appréciez que vous n'ayez pas grand-chose. Vous avez une bonne nouvelle, et vous dites non, je n'y toucherai pas.

M. Lebrun (cdH). - Madame la Présidente, sans vouloir interrompre le ministre, comment se fait-il alors que les communes et les CPAS ont reçu des notifications pour payer leur cotisation pension supplémentaire ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - L'arrêté royal n'a pas été pris cette année-ci puisqu'en fait, l'arrêté royal doit être pris un an à l'avance pour l'année suivante, l'année N-1 pour l'année N. Donc, j'imagine que le Fédéral va le prendre en 2012 pour que nous puissions l'acquitter en 2013. Et je dis cela avec infiniment de correction. Je comprends l'entêtement du Fédéral d'obtenir le versement. Je l'ai encore lu sous la plume de M. Reynders ce week-end dans *L'Écho*. Mais alors, pourquoi ne se donnent-ils pas les moyens de percevoir ce que nous sommes prêts à payer ?

(Rumeurs)

Dites-leur que je ne suis pas si antipathique que cela. Quand on s'est vus à Herve, tout s'est très bien passé.

M. Eerdekens (PS). - Monsieur le Ministre, une petite question, quelques secondes...Vous dites que l'arrêté royal n'a pas été pris à temps et à heure. S'agit-il d'un arrêté royal pris en application de la loi du 24 octobre 2011 ? Non ? D'accord.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Soit il y a un accord des régions et communautés, soit un arrêté royal qui le modifie, soit on pouvait encore le faire autrement avec une modification de la loi spéciale de financement. Il y avait deux manières. Je ne pense pas qu'il y aurait eu nécessairement la majorité qualifiée pour être spéciale, pour le dire simplement. Et l'arrêté royal n'a pas été pris.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement, vous m'entraînez à devenir devin, ce qui est un peu délicat. C'est vrai qu'on a vu des évolutions contrastées des droits d'enregistrement, qui sont conditionnés par le nombre de transactions, par la valeur vénale des biens. Pour le moment, on a plutôt un marché de l'immobilier qui est moins actif qu'il ne l'a été il y a quelques mois, mais je peux vous dire, M. Jeholet, que nous sommes repartis à l'euro près, de l'estimation du Fédéral.

Pour nous, notre évangile si j'ose dire, c'est Mme Spinoy, que nous connaissons bien tous, et nous sommes tous, et c'est d'ailleurs un spectacle assez curieux, chaque fois dans l'attente, dans les dernières heures, de ce que va nous communiquer Mme Spinoy, qui est à peu près la seule dans ce royaume – franchement, il n'y en a qu'une, et croyez-moi, elle est de caractère – à donner les chiffres.

C'est un peu comme dans de célèbres bandes dessinées, il n'y en a qu'un qui a le secret. Ici, c'est la même chose et nous sommes tous – fédéral, région, communauté – tributaires de Mme Spinoy.

Bien sûr, elle participe à la conférence interministérielle budget-finances.

Après, s'il y a des évolutions, c'est pour cela qu'il y a des ajustements budgétaires aussi en la matière.

Je vous ai répondu pour la taxe de mise en circulation et pour l'éco-malus.

Pour les taxes redevance-télévision, d'abord, bonne nouvelle pour M. Jeholet. J'ai pensé à vous en lisant le rapport de la Cour des comptes, vous l'avez quand même bien lu jusqu'au dernier détail, j'imagine. Parce que vous dites toujours que vous n'avez pas les documents, et cætera. Mais que dit Madame et Messieurs de la Cour des comptes : 25 % des Wallons ne la paient plus. Donc, il y a déjà un bon point par rapport au combat que vous menez. J'ai cru que cela allait vous faire plaisir et vous ne l'avez pas relevé. C'est dommage.

M. Jeholet (MR). - Oui, mais 75 % la paient toujours !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Cela, je l'entends bien, c'est Saint-Nicolas et Père Fouettard.

Vous avez le beau rôle, parce que vous écrivez à tout le monde que c'est scandaleux que le ministre Antoine

vous réclame la redevance-télévision. Non, vous ne dites pas scandaleux, vous dites c'est malencontreux, mais cela veut dire la même chose. Monsieur Jeholet s'est donné le beau rôle...

M. Jeholet (MR). - C'est une lettre type, donc...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est d'ailleurs ce que je dis aux personnes qui vous contactent, Monsieur Jeholet m'a déjà écrit 343 fois la même lettre, ce qui est moins bon pour vous parce qu'ils avaient le sentiment que vous aviez individualisé leur démarche. En fait, vous l'avez simplement systématisée.

Premier élément, il y a un quart qui ne la paie plus.

La Cour des comptes - c'est pour cela que leur travail est vraiment très précieux, et à nouveau lisez-la ou faites-la vous lire par celui qui est derrière vous – nous dit qu'il devra y avoir un certain nombre de décomptes et de mises en non-valeurs.

M. Jeholet (MR). - Pour combien ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il y a un gros travail qui est en cours et qui est fait aujourd'hui. Vous voyez qu'au moins nous serons tous les deux laudatifs à propos de la cour et elle le mérite. Nous sommes au rendez-vous de l'objectif.

Alors, c'est vrai, vous me pardonnerez une phrase qui est un peu provocante, vous ne m'aidez pas dans le recouvrement, parce que vous laissez toujours croire qu'il y a une espèce de croisade pour la suppression et donc, il y a un certain nombre de nos concitoyens qui se disent que peut-être M. Jeholet va y arriver ! « Donc, chérie, est-ce que tu paies ou tu ne paies pas ? » « Non, écoute Pierre-Yves, on ne devra bientôt plus payer ».

M. Jeholet (MR). - Dieu ait son âme, ce n'est pas moi qui aie annoncé qu'on la supprimait !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, mais enfin depuis lors, vous avez repris le flambeau. Et de là où il est, il ne dit plus rien, malheureusement, mais vous, vous continuez. Vous imaginez les débats que vous avez fait susciter, débat en un mot, rassurez-vous, dans les couples ! Faut-il croire Jeholet ou pas ? Cela ne nous aide pas, si vous pouviez dire que le vilain ministre du budget veut vraiment avoir l'argent pour la Région wallonne, ce ne serait pas plus mal. De vous à moi, si je pouvais faire autre chose, j'en serais ravi. C'est une taxe que je n'aime pas, que je voudrais supprimer comme vous, seulement j'ai beau demander à mon collaborateur, M. Vandenkerkhove, ou à M. Dubois de la Cour des comptes, je n'ai pas de compensation.

Voilà donc pour la Cour des comptes, nous serons bel et bien au rendez-vous de l'estimation réalisée.

J'en viens à M. Eerdekens qui, comme toujours, a le chic et le brillant parce qu'il a l'habitude et c'est vraiment tout à son honneur, de prendre le recul nécessaire. Ce n'est pas quelqu'un qui va examiner au microscope les petites dépenses à 2 000 ou 3 000 euros. Ce n'est pas son habitude d'éplucher les coccinelles.

Mais, il nous invite à une réflexion plus globale et autant je voulais me montrer déterminé à l'égard de M. Jeholet, autant je veux partager votre modestie. Nous sommes confrontés - j'ai tenté de le démontrer dans un environnement socio-économique financier extrêmement fragile et volatile – à une situation qui fait que vous vous rendez compte entre le 1er janvier et le 31 décembre, que 180 millions disparaissent. Mais nous, nous sommes condamnés, nous les politiques parfois si critiqués, à trouver toutes les réponses et a, si possible, ne pas faire mal.

Évidemment, ce sont des choix difficiles, d'autant plus qu'il faut financer le plan Marshall.

Vous avez raison, Monsieur Eerdekens. Vous dites : « Il n'y a pas de doutes que le document de la cour sur l'ISN montre que nous sommes sur la bonne voie », et vous tempérez, avec raison et modestie : « Il y a encore un cap à franchir ». C'est vrai. Mais je préfère me présenter devant vous avec cette trajectoire positive plutôt qu'avec celle qui m'inquiète comme francophone, qui est celle de Bruxelles, qui ne cesse de se détériorer et qui est un vrai problème pour la cohésion francophone.

À la fois comme Wallons, nous sommes dans la bonne direction, et il nous reste quelques années pour améliorer le modèle, mais comme francophones - et la solidarité avec Bruxelles, j'y crois - il y a de quoi être relativement inquiet.

Monsieur Eerdekens, j'ai presque cru que vous alliez me demander d'être témoin au procès à la Cour d'appel de Liège, puisqu'on a bien compris qu'Andenne est souvent 1er sur la balle. C'est le cas pour un procès avec le holding. Là, vous serez opposé à M. Jeholet en direct, et là vous l'êtes par rapport à un de ses amis pour la gestion passée, si j'ai bien compris, de l'IPP. Donc, ce n’est pas facile. On reconnaît quand même le franc-tireur et j'oserais dire le franc parleur. Il l'a encore démontré tout à l'heure dans notre commission.

Si j'en crois M. Paul Furlan, en sa qualité de président de l'Union des Villes et Communes, il n'est pas contestable qu'il y ait, depuis un certain nombre d'années, un retard de versement dans le chef du fédéral, PRI et IPP.

J'appelle à la barre Monsieur Jamar, puisqu'il est le premier à avoir rendu public au parlement qu'un grand nombre de communes ont vu de manière unilatérale, sans explication, un retrait à l'IPP qui affecte directement le compte 2012 puisque nous ne pourrons

pas l'intégrer, ce qui n'est pas le cas pour la compensation puisque les comptes sont clôturés au mois de juin et d'ici là, ils auront les moyens que nous leur verserons.

Je dois bien constater et je me suis tourné vers un certain nombre de collègues bourgmestres qui m'ont tous confirmé qu'ils avaient reçu une lettre juste avant les prévisions de 2013 disant : « Vous devez inscrire, que ce soit au dernier ajustement ou acté dans les comptes, une diminution des crédits qui vous est transférée ». Cela, c'est manifeste. Cela pose évidemment des problèmes et c'est pour cela que tout à l'heure, je voulais indiquer que les communes relevaient tout autant du pouvoir fédéral que du pouvoir régional et que certaines réformes du fédéral, dans le passé, ont handicapé la citation des communes. Je crains, Monsieur Eerdekens, que nous allons vers une plus grande judiciarisation du règlement des comptes entre les différents niveaux de pouvoir.

Maintenant, quand l'argent fait défaut, chacun va devant les tribunaux. Et nous avons du contentieux, nous, avec le Fédéral. Le Fédéral peut en avoir avec nous et les communes en ont certainement, vous l'avez démontré.

Vous avez dit : « Quel beau plaidoyer pour la réindustrialisation de la Wallonie ». Je pense que nous ne pouvons nous satisfaire d'une société de services. Encore faut-il qu'il y ait de la production, qu'il y ait de l'exportation et que donc, en amont, il y ait, de la recherche ou de la technologie appliquée. C'est ce que nous avons tenté de faire ce vendredi avec l'apparition de Wal-Tech et l'effort que nous avons tous décidé pour Welbio qui fait que là, nous sommes vraiment dans une niche où la Wallonie est en avance en matière de recherches. Il suffit de voir le succès du bassin pharmaceutique dans certaines sous-régions. Là, nous voulons nous conforter, là où nous sommes, comme maillot jaune et je pense que c'est comme cela qu'il faut travailler en la matière. Ce n'est pas un optimisme débridé et ce n'est pas de l'immodestie, mais c'est de la détermination.

Vous êtes revenu sur le DAR, j'ai écouté avec beaucoup de plaisir M. Furlan, ce matin. Je laisse à chacun le choix d'y réfléchir, mais il me paraît incontestable que pour des projets qui correspondent à des motifs impérieux d'intérêt général, on doit avoir une procédure. J'ai apporté ma pierre à l'édifice avec sa part de bonheur et de malheur, mais cela a permis à un grand nombre de travaux de progresser et d'atteindre, par exemple, 6 200 000 passagers à Charleroi ou d'avoir la vallée de l'Ain complètement épurée ou le RER.

Je me permets de bien préciser parce qu'il reste une nébuleuse : les permis restent valables. J'ai lu dans un magazine que les permis étaient annulés. Non, ce n'est que la procédure de ratification. Les permis restent d'ailleurs délivrés selon la législation en la matière.

(Réaction de M. Hazée)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ce que dit M. Hazée est totalement vrai.

M. Eerdekens (PS). - Vous avez porté un jugement sur l'administration fiscale, je suis aussi assez inquiet par rapport à la perception et l'établissement du précompte immobilier. Parce que des communes qui ont vu leur population augmenter, qui ont vu donc l'inventaire du patrimoine privé progresser, voient le précompte immobilier diminuer. Il y a vraiment un problème, parce que l'IPP est vraiment fluctuant selon le nombre d'habitants, des revenus de ceux-ci, mais sur le précompte immobilier, à moins que l'on ait rasé des maisons - cela a été le cas à Saint-Georges, par exemple - à cette seule réserve-là normalement, le précompte immobilier est calculé sur une formule qui doit entraîner une augmentation. Je reste, comme vous, très dubitatif, sur la manière avec laquelle aujourd'hui, on établit le revenu cadastral.

Il y a trois stades d'inquiétude.

Je vais donner un exemple tout simple. Des divisions d'immeubles : une maison de maître de 400 mètres carrés divisée en 4 logements de 100 mètres carrés. On continue à appliquer le revenu cadastral parfois de 1 000 euros qui ne correspond pas du tout à la valeur économique.

Pour les nouveaux bâtiments, pour vous donner un exemple : faute de fonctionnaires au Cadastre, alors que toutes les communes transmettent les permis délivrés par trimestre, par défaut de fonctionnaire, certains propriétaires auront le bonheur de n'être parfois enrôlés que quatre ans après être rentrés dans leur maison. Tant mieux pour eux. Et parfois d'autres, ont le malheur d'être enrôlés très vite. Donc, il y a même une inégalité entre propriétaires qui ayant construits et habitant dans leur maison au même mois de la même année, l'un va être imposé dans les 18 mois qui suivent et le deuxième 36 mois après. C'est la réalité.

Vous pouvez interroger toutes les directions du cadastre par province, ils vous diront : « Nous n'avons plus le personnel » et comme cette taxe profitait moins à l'état qu'aux régions, provinces et communes, on n'a plus recruté. Cela a été la politique des ministres fédéraux des finances de ne consacrer les moyens que là où les recettes de l'État étaient supérieures.

Mais là où cela a été affecté à d'autres, il y a eu une négligence et c'est profondément injuste.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Pour vous dire, où l'on en est en termes d'utilisation pratique par rapport au grand livre, pour les gaspillages, je ne sais pas ce que je dois faire, on peut prendre rendez-vous. J'ai le sentiment, M. Eerdekens, que la diminution

drastique de ce que l'on appelle la catégorie des DHOP, donc des dépenses non obligatoires et hors personnel, va considérablement réduire « les risques » de ces éléments. Maintenant, vous en avez cité un exemple et je pense qu'il faudra alerter le Ministre compétent sur le sujet.

Monsieur Hazée, avec toute l'expertise qui est la sienne sur les voies de financements, a bien voulu reconnaître que les preuves étaient plus difficiles que les autres années et - s'il me permet de le paraphraser - elle sera plus facile que l'année prochaine. Sauf s'il faut bien indiquer que 2014 sera encore extraordinairement difficile. Vous avez raison, on a le sentiment parfois que l'Union européenne n'a qu'une seule obsession, c'est la contrainte financière.

Où est la démarche au niveau d'une convergence sociale ? Où est la démarche pour un véritable projet industriel ? Où est la démarche pour soutenir un peu comme les États-Unis l'ont fait, des grands projets d'infrastructure. C'est même parfois en pleine contradiction. Vous avez la Banque européenne qui se propose de cofinancer, ce qu'Eurostat condamne dans les différents états membres.

Il y a aussi un défaut, mais qui suis-je pour le dire, de cohérence, et franchement, avec tout le respect que je lui dois, le président du Conseil ne peut pas se permettre de n'avoir qu'un seul discours de contrainte financière.

Un peu comme nous, nous avons le Plan Marshall et le cofinancement européen, il doit y avoir aussi un volet plus volontariste pour transformer l'austérité en rigueur. C'est cela la différence, me semble-t-il.

Enfin, des élections vont se dérouler dans certains pays et elles pourront peut-être amener le représentant à faire évoluer leurs positions.

Vous avez bien voulu rappeler - et en totale contradiction, je vous en remercie, avec M. Jeholet - nos priorités. Vous en avez mentionné quelques-unes comme le Plan Marshall 2.vert, vous avez, à juste titre, évoqué les boues de dragage, parce qu'il y a maintenant une solution et c'est important ; la solidarité avec l'AWIPH ou encore le retour à l'équilibre.

Enfin, en ce qui concerne la solidarité Wallonie-Fédération, vous avez - et cela ne m'étonne pas de vous, vous êtes un orfèvre - bien relevé l'évolution des montants que nous avions retenus comme solde net à financer.

Les 338 auparavant étaient 135 Région wallonne et 203 Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons durci la norme wallonne, qui est maintenant de 109 et nous avons détendu un tout petit peu celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2019. Pour une raison très simple, Monsieur Hazée, c'est que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de recettes autonomes. À part les 10 millions pour la vente des fréquences analogiques, nous n'avons pas de capacité fiscale.

Mais c'est terminé maintenant. Aujourd'hui la communauté est sans marge de manœuvre, c'est pour cela que voter contre le budget des voies et moyens en communauté n'a pas de sens.

C'est pour cela que nous avons dû durcir la norme d'un côté et la soustraire de l'autre avec les 20 millions transférés en cash.

(Réaction de M. Hazée)

C'est cela, plus alors un certain nombre et là j'avais déposé une note. Je pense que certains membres de votre groupe l'avaient prise. À la commission Fédération Wallonie-Bruxelles où j'avais fait l'inventaire complet des transferts de la Wallonie vers la Fédération, on me l'avait demandé. C'était M. Borsus. Je lui ai donné. Je peux encore vous la renvoyer, si vous la souhaitez.

Vous avez raison aussi pour les cavaliers budgétaires. Un certain nombre d'entre eux devraient faire l'objet d'un décret de pérennisation, pas nécessairement tous, parce qu'il y en a un certain nombre qui sont soumis à l'évaluation du secteur pour voir si on le confirme définitivement ou pas. Mais, je retiens la suggestion et je dirais surtout la recommandation pressante de la cour si je dois avoir un meilleur bulletin l'année prochaine à la veille de la Saint-Nicolas, j'ai quand même intérêt à faire un décret de pérennisation, mais qui ne m'appartient pas uniquement à moi, parce qu'il faudra que mes collègues participent et nous n'avions plus le temps de faire un décret-programme. D'ailleurs, vous ne l'avez plus vu. Parce que lorsque M. Jeholet dit que les documents... qu'il me pardonne j'ai connu des périodes où on amenait un décret-programme qui était envoyé au Conseil d'État dans la semaine et que l'on votait. Et parfois d'une complexité technique qui n'était pas simple.

Je vais dire à M. Jeholet qu'on a connu des périodes qui n'étaient pas spécialement plus faciles pour les membres de cette commission.

Nous avons eu un débat sur la provision-dette. Vous avez raison, M. Hazée, parce que certains de mes collègues pensent qu'il y a une espèce de tabernacle de la dette dont je ne voudrais pas ouvrir le montant.

Alors, deux remarques. Premièrement, les taux sont plus bas, mais les *spreads* sont à la hausse pour nous et je ne peux pas affirmer ici qu'il n'y aura pas encore un mouvement de révision de l'annotation de la Belgique et donc de ces communautés. Puisque nous sommes, je le rappelle, chez Mudis en perspective négative. Deuxièmement - et vous allez pouvoir le faire valider par nos amis de la cour - c'est une des alimentations de la non-consommation de crédit, et notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles où c'est même l'alimentation.

Quant au gouvernement, on me dit que je peux faire un effort sur la dette, cela faciliterait la tâche. À quoi je réponds : « Très bien, mais alors on diminue la non-consommation de crédit ». La couverture, on ne peut pas la tirer des deux côtés.

Ceci dit, franchement, je le dis parce que M. Jeholet essaie toujours de semer un peu l'angoisse, je ne dirais pas la peur, mais l'angoisse, cette dernière répondant à une peur qui n'est pas identifiée. Je veux opposer à l'angoisse de M. Jeholet le comportement des investisseurs qui n'ont pas du tout cette même angoisse.

Demain matin, à l'aube, on a un déjeuner très important avec un investisseur. Nous avons – c'est la première fois que nous sommes parvenus à faire cela – clôturer l'année bien avant la fin et nous sommes déjà en train de couvrir les besoins de financement de l'année prochaine. Pourquoi ? Parce que nous considérons qu'il y a des offres tout à fait intéressantes. On vient d'en faire une avec Generali. On va encore en faire une, probablement tout à l'heure quand je vais vous quitter, avec un taux *all in* qui est quand même extrêmement intéressant. C'est tant mieux, parce qu'il faut aussi que nous puissions agir en un temps différent que celui du Fédéral. En effet, il y a un besoin trop important de crédits en même temps, c'est donc plus cher, fatalement.

De toute façon, tout cela, Monsieur Jeholet, je le dis – et la Cour des comptes pourra vous le confirmer – est notifié au Ministère des Finances. Toutes les opérations que nous réalisons sont soumises au Ministère des Finances et elles sont encadrées par le comité du Trésor, présidé par un directeur de la Banque nationale, avec un auditeur le KPMG, plus la direction des finances et la cour.

Ceci dit, il pourrait encore y avoir des mouvements, parce que je voudrais plaider pour que la dette SPAP repasse complètement à la fédération et non plus à la Wallonie, pour une raison très simple. La notation de la fédération est meilleure que celle de la région. Avec cela, techniquement, on peut gagner de la marge. Je voudrais aussi, mais mes collègues du gouvernement l'accepteront, organiser une centralisation de la trésorerie, ce qui n'existe pas encore en fédération. Ce sont ces petits mécanismes qui peuvent nous faire gagner des moyens que nous ne devons pas reprendre dans les économies et dans les recettes nouvelles.

Pour la provision socio-économique, Monsieur Hazée, il ne faut pas la confondre avec la provision ralentissement de croissance. Elle est totalement et exclusivement dédicacée pour les cellules de reconversion, pour les travailleurs victimes d'un licenciement collectif. C'est important parce que – M. Matar pourra vous donner les chiffres mercredi – nous avons un taux d'insertion dans les cellules de reconversion de plus de 70 %. Cela veut donc dire que, lorsque les travailleurs s'y présentent, ce ne sont pas nécessairement des travailleurs condamnés. Ils sont frappés par ce qui leur arrive, surement, mais il y a des chances de réinsertion. C'est d'ailleurs pour cela que l'on a quasiment doublé les crédits. Là, il fallait que le gouvernement le prenne en charge. Pourquoi ? Parce que le Forem est dans une enveloppe constante. Le Forem ne pouvait pas dégager de telles marges.

Pour ce qui concerne les codes 8, Monsieur Hazée, c'est une très bonne remarque, une fois de plus. Que l'on se comprenne bien, en 2012, vous avez vu qu'il y avait une provision. Elle n'existe plus en 2013, mais elle existe quand même – vous pouvez le demander à Mme Raimarckers – parce que, en fait, nous n'avons pas valorisé ces codes 8 pour améliorer notre solde. C'est dans les corrections SEC que vous les trouvez pour un montant de 60 millions d'euros. Ils sont bel et bien présents, non plus présentés sous forme de provisions, mais sous la forme d'une non-correction SEC. J'espère avoir été suffisamment didactique pour que chacun comprenne.

WBFin, quand ? Oserais-je dire combien ? Parce que c'est cela aussi. C'est évidemment l'implémentation d'un tout nouveau système informatique qui ne relève pas de mes compétences, mais de celles de M. Rudy Demotte. Je ne vais pas tourner autour du pot, je pense que l'on sera prêt pour le transfert de compétences, pas avant.

Sur la solidarité vis-à-vis des usagers, vous avez cité quelques exemples. C'est vrai que je voyais encore les crédits pour la SRWT. Ils sont à la hausse ces dernières années. Nous devons avoir une discussion sur le contrat de gestion de la SRWT. Là, nous ne manquerons pas de tenir compte des remarques et des propositions du groupe et du ministre.

Concept usurpé, vous complétez ma liste. J'étais déjà passé de deux à trois. La première concerne une demande unilatérale du Fédéral, ce sont les créances certaines, demande unilatérale de la région. Je vous avais ajouté le partage des recettes pour le CO_2 et les ventes de fréquences analogiques, et vous en ajoutez une quatrième. Je ne manquerai pas de dire à M. Furlan que nous avons lâché M. Eerdekens. J'ai le sentiment que, connaissant son franc parlé, ce sera de nature à influencer l'un ou l'autre, y compris au Fédéral. Croyez-moi.

J'en arrive alors à M. Miller. Vous dites : « Où se parle-t-on ? », pour faire bref. Il y a une concertation intrarégionale, sans le Fédéral, premier élément. Mardi, nous avons eu une réunion des trois ministres du budget bruxellois, flamand et wallon parce que nous sommes parfois assaillis des mêmes problèmes. Deux, il y a une concertation région-Fédéral. C'est une *task-force* qui a été mise sur pied intitulée *High Level*. Vous avez compris qu'il n'y a que des gens très bien qui la fréquentaient. C'est M. Van den Kerckhove qui m'y représente. Il s'agit là du front belge à l'égard des prescriptions européennes et de la jurisprudence

Eurostat. Trois, il y a des contacts région-ICN. Très régulièrement, M. Modart, Mme Milquet, nous les rencontrons, l'un pour la partie dette, l'autre pour la partie requalification. Je peux dire maintenant que, s'ils étaient inconnus jusqu'en 2009 en Région wallonne, nous pensons à eux chaque jour, soit parce que nous lisons d'eux, soit parce qu'ils nous demandent, soit par leur visite, soit par les craintes que parfois ils nous font nourrir.

Enfin, il y a des contacts, Monsieur Miller, région-Eurostat. En effet, nous avons eu le bonheur pendant quatre heures de rencontrer M. Macaronidis qui est le patron d'Eurostat. J'avoue que c'était une confrontation plus qu'une concertation. Lui est évidemment fort de son autorité administrative. Il a son calendrier. Peu lui importe, nous sommes obligés d'adapter toutes nos législations en conséquence. C'est ce qui fait que, comme le dit très bien M. Duchêne, il ne m'en voudra pas, l'alphabet n'est pas nécessairement partagé. Comme l'alphabet change tout le temps, qu'il y a en plus des règles jurisprudentielles, y compris Eurostat, ICN, Cour des comptes, le gouvernement et votre serviteur, je comprends, Monsieur Jeholet, que ce n'est pas nécessairement simple. Cependant, je veux plaider pour que nous fassions front commun. Ce dont il est question ici, c'est la force de frappe des autorités publiques. Que l'Union européenne soit contraignante, astreignante pour la comptabilisation des soldes nets à financer, trois fois oui. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un certain nombre d'infrastructures qui sont prometteuses en matière d'emploi ou qui coïncident avec des cofinancements européens, j'avoue que j'ai toujours du mal, à considérer que les invests soient systématiquement querellés alors qu'il s'agit de prises de participation et d'octrois de crédits. Plus récemment, la SRI avec ses équivalents bruxellois et flamand. Là, je ne comprends plus parce qu'un code 8, c'est bien l'octroi de crédits. J'ai donc un intérêt qui m'est versé, ou j'ai une prise de participation et je reçois un dividende.

Franchement, il y a parfois des attitudes que j'ai du mal à comprendre, mais cela fait partie du dialogue et de la concertation.

Voilà, Madame la Présidente, j'ai été encore long, pardonnez-moi, mais j'espère n'avoir oublié personne dans la volonté de vouloir répondre à chacun.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des remarques additionnelles ?

Non ?

Plus personne ne demande la parole, je déclare la discussion générale close.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

Mme la Présidente. - Chers collègues, que souhaitez-vous faire? Soit nous clôturons ici puisque, pour la discussion générale, à la fois pour le deuxième feuilleton d'ajustement 2012 que pour le budget initial 2013, nous en avons terminé.

L'examen des points suivants sont reportés à la prochaine réunion :

- Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 3);
- Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim)* et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim)*;
- Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*);
- Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées.

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Jeholet, sur « le projet d'augmentation de la taxation sur les jeux de hasard de cafés et salles de jeux »;
- Mme Zrihen, sur « la place de l'alphabétisation dans notre législation »;
- Mme Zrihen, sur « l'agrément des agences de développement local »;
- M. Stoffels, sur « l'impact de Ford Genk au niveau wallon »;
- M. Miller, sur « l'apprentissage des langues dans le développement économique des villes wallonnes » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports sont reportées.

On reprend mercredi matin, dès 9 heures,

Je remercie encore Mme Raimarckers et M. Duchêne.

Ceci clôt nos travaux de ce jour. La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 36 minute*s.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
M. Claude Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes
M. Claude Eerdekens, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Michel Lebrun, cdH
M. Richard Miller, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
A.S.E.	Agence de stimulation économique
A.S.T.	Agence de stimulation technologique
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CO2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
DAR	décret relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général (décret d'autorisation régionale)
DIV	Direction pour l'Immatriculation des Véhicules
FIWAPAC	société anonyme d'intérêt public qui a pour objet le financement de toutes sociétés de crédit, d'assurance ou autre société active dans le secteur financier
FMI	Fonds monétaire international
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
I.F.A.P.M.E.	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	impôt des personnes physiques
ISN	intervention de solidarité nationale
ISOC	impôt des sociétés
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPMG	KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER - REVISEURS D'ENTREPRISES
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
LPG	Liquefied petroleum gas
OIP	organismes d'intérêt public
OLO	Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PRI	précompte immobilier
RER	Réseau Express Régional
SEC 95	système européen de comptes 1995
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFIPOLE	Société Wallonne pour le Financement des Infrastructures des Pôles de Compétitivité
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
S.R.I.W.	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Transport en Commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon